LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta — Depuis 1928

APF 10 — Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 79 — Mercredi, le 5 octobre 1983 — 24 pages 0.50

Soirée d'adieu pour le départ du Consul de France

Par Claude Roberto

Le Consul de France, M. Claude Maynot, et son épouse recevaient mercredi dernier à leur domicile d'Edmonton sur Valleyview Crescent plusieurs personnalités de la francophonie albertaine. Une soirée d'adieu puisque Monsieur le consul retourne en France vers la fin octobre. Et un délicieux repas préparé par Mme Maynot.

Au menu: saumon aux fines herbes, poulet, langue, fromages, desserts, champagne. Avant de partir, les dames reçurent, en souvenir, de petites bouteilles de parfum français.

Parmi les invités de marque étaient présents Guy Goyette, président de l'ACFA provinciale; les directeurs de Radio-Canada accompagnés de leur épouse, Denis Colette et Paul Dumaine, et leur collègue aux Relations publiques, Guy Pariseau; Paul Denis, le directeur du Franco; Mme Angéline Martel, la directrice de l'école Bugnet, Jean-Claude Mahé de l'ONF; Pierre Bokor, le directeur du TFE; et Mme Gamila Morcos, le doyen de la Faculté St-Jean. Son excellence Monseigneur Henri Routhier, ancien archevêque de Grouard-McLennan et supérieur du Collège St-Jean vers les années 1930, ainsi que le père Gérard Labonté, o.m.i., de la paroisse Ste-Anne à Edmonton comptaient aussi parmi les invités d'honneur. En somme, une réunion de personnes bien connues pour leur dévouement à la francophonie.

A la fin de la soirée, Mme Morcos remercia M. et Mme Maynot pour tout leur travail en Alberta et elle leur souhaita bonne chance pour leur prochain poste.

"Monsieur le consul fut un excellent lien entre les Albertains et la France, berceau et source de notre francophonie", confia Guy Goyette peu après la soirée.

"De plus sa présence a rappelé aux anglophones de l'Alberta que le français a un caractère international".

"Nous sommes d'ailleurs privilégiés en Alberta puisque nous avons chez nous la présence du gouvernement français en la personne de Monsieur le consul".



M. Claude Maynot, Consul générale de France et Mme Maynot lors de la soirée d'adieu.

Après avoir séjourné sur presque tous les continents, M. et Mme Maynot s'installèrent à Edmonton il y aura bientôt 4 ans. Et depuis leur arrivée, ils ne tarissent pas d'éloges sur le Canada, même sur le climat. Ayant passé 25 ans dans des pays chauds, ils affirment aimer nos hivers si rigoureux mais sains et ensoleillés. Même s'ils reconnaissent tous deux qu'atterrir à Edmonton un 17 janvier 1980 avec -38o Celsius, n'est pas la meilleure solution. "Novembre serait mieux".

Les premiers souvenirs canadiens de Mme Maynot ce sont "les véhicules abandonnés entre l'aéroport et la maison". Mais elle ajoute aussitôt avec un sourire: "Les difficultés viennent des gens eux-mêmes. Il faut savoir s'adapter au pays. Quant à l'éducation des enfants, il existe de bons cours par correspondance".

Evidemment Mme Maynot parle avec expérience puisqu'elle en est à son 23e déménagement. Sa prochaine destination? La France pour quelque temps, Nantes ou Paris, avant de s'installer à nouveau, l'espace de 3 ou 4 années, sur un autre point du globe.

A Rivière la Paix

Le Salon du livre 83 de l'ACFA

Par Simone Laberge

Le 4ème Salon du Livre organisé par le Carrefour régional de l'ACFA se tiendra du 30 octobre au 5 novembre prochain.

Nous avons rencontré pour nous entretenir de ce sujet, Madame Yvonne Bouchard, Gérante du Carrefour.

"L'idée d'organiser un Salon du Livre annuel nous est venu lorsque nous avons reçu en 1979 le Salon du Livre National de l'ACELF (L'Association canadienne des éducateurs de langues françaises) L'intérêt manifesté par notre population pour le livre français nous a vraiment surpris, et ce fut le point de départ...

"Le principal but du Salon est bien sur, la promotion du livre français, de la musique, faire connaître nos chanteurs français des nouveaux écrivains, etc. Les objectifs sont nombreux, en autre, il s'agit surtout de mettre à la disposition du public et des écoles une grande variété de volumes. (Ce que nous ne pouvons faire au Carrefour en raison de l'espace). Aussi, ce qui est bien important, donner la chance aux gens, de regarder les livres, les feuilleter tout en leur permettant de les acheter, les lire et enrichir en même temps leur bibliothèque familiale.

"Cette année nous aurons en exposition au Salon plus de 20,000 volumes, environ 800 disques et cassettes et une bonne variété de cadeaux pour différentes occasions. Nous estimons le tout d'une valeur de 50,000$.

"Il y aura un peut de tout, pour tous les goûts, par exemple: des livres pour les écoles (non pédagogique) qui peuvent aider à l'enseignement du français. Pour le public en général, il y aura, des romans, de la science fiction, des livres d'enfants, de sport, de cuisine, des bandes dessinées, des jeux éducatifs, de la documentation générale, etc.

"Des collections seront disponibles tels que les romans d'Harlequin, les romans Turquoise, de Poche, de Gabriel Roy, J'ai lu, etc.

"Nous profitons de l'occasion pour inviter tous les gens de la région à venir visiter le Salon du Livre '83. La programmation qui sortira sous peu est variée et saura certainement plaire à tous."

La semaine prochaine Madame Bouchard nous parlera des artisants locaux qui exposeront au Salon du Livre.



Mme Yvonne Bouchard, Directrice de la librairie Le Carrefour.

Cette semaine

Nous publions un cahier spécial de cinq pages sur l'école Georges-et-Julia Bugnet. Voir pages 11 à 15.

Nous publions également les résultats d'un questionnaire qui fut adressé aux candidats aux postes de commissaires aux écoles catholiques d'Edmonton. Le questionnaire a été préparé par le Comité ad hoc de l'ACFA pour l'école française à Edmonton. Voir pages 8, 9 et 10.

St-Paul ouvre grand ses bras aux jeunes de Katimavik

Par Jules Van Brabant

C'est bien vendredi soir, le 16 septembre qu'une Soirée d'Accueil avait lieu dans la grande salle au sous-sol du Centre Culturel de Saint-Paul. Ce sont les groupes promoteurs et les membres du Comité Katimavik qui avait organisé et fait les préparatifs pour cette rencontre amicale. Les membres des groupes promoteurs sont:

1. L'ACFA et le CARREFOUR - Fernande Bergeron, Francine Brisebois et Bernadette Noël secrétaire. Cette dernière sera remplacée par Murielle St-Arnault, puisque Bernadette nous quitte sous peu. (Merci Bernadette pour ton apport précieux au cours des derniers mois, et BONNE CHANCE à Red Deer).

2. HERITAGE FRANCO-ALBERTAIN et LES BLES D'OR - Lise Holeton et Raymond Lanteigne.

3. ECOLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-PAUL - Jeannette Létourneau.

Le Comité Katimavik est composé de toutes les personnes ci-haut mentionnées des organismes promoteurs, en plus de Denise Ouellette agent et en charge de toutes les activités Katimavik à Saint-Paul, et de trois volontaires du grand public, Joanne Fontaine, Irène Zarowny et Jules Van Brabant qui agit aussi comme président du comité.

Après les salutations d'usage le Maître de Cérémonies fit l'annonce des items au programme et qui se déroula un peu comme suit:

1. Mot de bienvenue de l'agent, Denise Ouellette.

2. Bienvenue de la part du Conseil de Ville par le Député Maire M. Roland Rocque et présentation d'épinglettes - boutonnière comme petit souvenir de Saint-Paul.

3. Bienvenue de la part de la Chambre de Commerce de Saint-Paul par son Président M. Georges Michaud, et distribution de petites banderoles (pennants), et de brochures de promotion de la ville de Saint-Paul.

4. Présentation des groupes promoteurs de Katimavik à Saint-Paul et du Comité local. (voir détails plus haut).

5. Présentation des familles hôtes où nos jeunes hébergeront pendant trois semaines, c'est à dire du 20 novembre 83 au 10 décembre 83, lors de leur stage de trois mois à Saint-Paul. A date les familles qui ont accepté d'héberger les jeunes sont: Germain & Laurette Désauiniers, Maurice & Joanne Fontaine, Robert & Marie Lafrance, Raymond & Diane Lanteigne, Raymond & Gertrude Larochelle, Raymond & Jeannette Létourneau, Gérald & Léa Looy, Jules & Adèle Van Brabant, Léo & Suzelle Van Brabant et Toni & Dolores Wideman.

6. Voilà la partie la plus intéressante de la soirée, l'introduction individuelle des 12 jeunes participent(e)s du groupe Katimavik. La majorité des anglophones disent quelques mots en Français, et tous (toutes) affirment qu'ils ou qu'elles sont résolus(es) d'apprendre la seconde langue officielle du Canada; le Français pour les anglophones ou l'Anglais pour les francophones. BRAVO LES JEUNES!!!

Des questionnaires répondus par les jeunes participants(tes) au programme Katimavik nous pouvons facilement conclure qu'il y a là un tas d'énergie et de très beaux talents des plus divers. Tous ou toutes sont venus ici pour déployer cette grande quantité d'énergie et en plus faire bénéficier la communauté de Saint-Paul et des environs de leurs nombreux talents. Voici la liste des jeunes qui nous viennent d'un peu tous les parties du Canada.

-De l'Ile-du-Prince-Edouard: Cathy Campbell. Du Québec: Jean Charron, Sylvie Dufour, James McKinnon et Denise Ouellette l'agent en charge. De l'Ontario: Ian Cutcher, Mona McGrath, Susan Parkinson et Mark Simpson. De la Saskatchewan: Charlene Jesse. De l'Alberta: Nancy Palardy, et finalement de la Colombie Britannique: Todd Carter et Colin Tayler.

Pour conclure ces introductions le coordonateur de district M. Glen Hunter nous fait part de ses premières impressions, que nous étions sans doute très heureux d'apprendre puisqu'elles étaient très positives et encourageantes pour la population de Saint-Paul. "Gens de Saint-Paul, il nous faut garder et promouvoir cette attitude affable et accueillante qui nous est reconnue. Chacun de nous METTONS-Y DU NOTRE".

7. Jeu "FAMILLE" animatrice Lise Holeton. Pour promouvoir et d'une façon plus tangible l'inter-action et l'association parmi toutes les personnes présentent le petit jeu ne fit pas que "briser la grâce", la glace s'enfonça, si nous pouvons en juger par les nombreux cris de joie et le brouhaha qui règna tout le long du jeu, jusqu'à ce que la FAMILLE ROBINSON sortie gagnante. Avec du café, des beignes et un punch au jus de fruits, des échanges amicaux s'engagèrent entre nos jeunes du groupe Katimavik et les autres participants(tes) de la soirée.

8. Musique de fond fut fourni par Raymond Lanteigne avec l'équipement des Blés d'Or. (Merci Raymond)

Pour conclure le MC remercia tous ceux et celles qui avaient coopérés d'une façon ou d'une autre au succès de cette Soirée d'Accueil, pour le premier groupe Katimavik qui restera parmi nous jusqu'au 4 janvier 1984.

Nous leurs souhaitons à tous et à chacun un séjour des plus agréables et fructueux à Saint-Paul.

Bien sûr, à Saint-Paul ça marche.

Erratum

L'article annonçant le changement de nom de la Société de la Maison française de Calgary, paru la semaine du 21 septembre 1983, contenait une erreur d'omission. Ne paraissaient pas parmi les membres de ce Consortium les deux organismes suivants: La Société de Théâtre de Calgary et La Société Franco-Canadienne de Calgary. Evidemment ces deux organismes sont effectivement membres de la Société de la Maison française de Calgary.

A LA FACULTE ST-JEAN

Mme Belhumeur nommée au service d'information

La Faculté Saint-Jean a le plaisir de vous annoncer que depuis le 12 septembre 1983 Madame Elmire Belhumeur est en charge du Service d'Information et des Relations Publiques.

Originaire de la province de l'Alberta où elle a enseigné pendant plusieurs années, Madame Belhumeur nous revient après un séjour de quelques années à Québec. Les systèmes éducatifs francophones lui sont bien connus et nous sommes convaincus qu'elle poursuivra le travail déjà entrepris à la Faculté avec beaucoup d'expertise.

Madame Belhumeur peut être rejointe à la Faculté, au bureau 102D ou par téléphone au numéro 468-1254, poste 256.

L'intercoopération régionale

Le phénomène de l'intercoopération nous apparaît comme une nouvelle frontière, au plan socio-économique. Si l'union des individus a donné lieu à un vaste réseau coopératif, on peut affirmer qu'une économie coopérative résultera de la coopération entre les institutions coopératives. A titre d'analogie pour illustrer l'importance du phénomène, nous considérons que l'intercoopération est à la coopération ce que l'automatisation a été à la mécanisation.

LE QUOI ET LE POURQUOI DE L'INTERCOOPERATION?

Au-delà des coopératives primaires regroupant des membres individuels, il existe des associations coopératives constituant les paliers supérieurs du mouvement et donnant lieu à des activités d'intercoopération.

Par intercoopération, nous entendons les relations et les activités réalisées entre différentes coopératives dans la poursuite d'objectifs communs. C'est en 1966 que l'Alliance coopérative internationale a consacré, au Congrès de Vienne, le sixième principe coopératif fondé sur l'intercoopération:

Pour pouvoir servir au mieux les intérêts de se membres et de la collectivité, chaque organisation devrait de toutes les manières possibles coopérer activement avec les autres coopératives à l'échelle locale, nationale et internationale.

La solidarité intercoopérative véhicule un véritable projet communautaire: celui de faire bénéficier les bienfaits de la formule à l'ensemble de la société.

Le point d'aboutissement naturel à l'intercoopération, c'est le coopératisme, c'est-à-dire un ordre socio-économique incorporant un système de valeurs et une structure propre à la doctrine coopérative. Dans ce sens, l'intercoopération régionale véhicule des idées motrices au double palier, économique et social, idées que nous pouvons regrouper sous quatre dimensions:

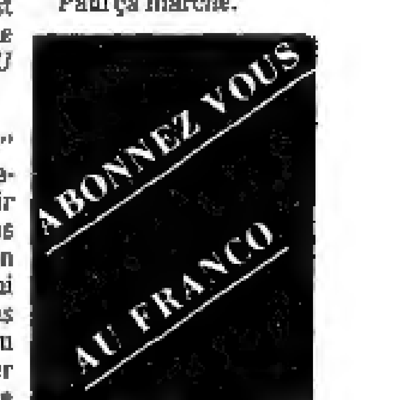
- La région comme cadre de relance et de restructuration économique.

- L'éclosion d'une conscience économique communautaire.

- Le développement planifié et déspécialisé des secteurs coopératifs.

- L'édification d'une nouvelle société.

Tiré du livre "L'Administration et Le Développement Coopératif, pp. 241 à 243.



ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

Du 15 au 22 octobre:

Edmonton:

"Les Fourberies de Scapin", comédie en trois actes de Molière au Théâtre Français d'Edmonton. Pour tous informations supplémentaires téléphonez au 469-0829.

Dimanche le 16 octobre:

Calgary:

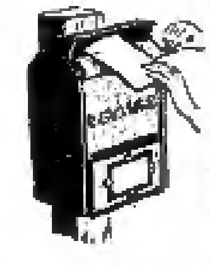
Assemblée annuelle de la Société Franco de Calgary à la salle Sainte-Famille. Pour plus de renseignements 262-7074.

LUNDI 17 OCTOBRE

Edmonton:

Fédération des femmes canadiennes-françaises en collaboration avec l'ONF, présentation du film "Madame vous n'avez rien" suivi d'une discussion animée par Mme Adrienne Bernard, avec la présence de Me Marie Moreau, à 20 h dans l'édifice de l'ONF, 10031 - 103e avenue, Edmonton.





L'énergie solaire et l'extraction du miel

Près de la petite ville de Madoc (Ont.), située à mi-chemin entre Ottawa et Toronto, se dresse une grosse exploitation agricole d'apparence anodine.

Toutefois, cette ferme possède un bâtiment peu commun, dont il n'existe ailleurs que quelques exemplaires, et dans lequel l'exploitant fait l'extraction de son miel en utilisant l'énergie solaire.

La mise au point de ce système a débuté il y a 2 ans, lorsque l'Institut de recherches techniques et statistiques d'Agriculture Canada a octroyé à M. Carl Winterburn, apiculteur, un contrat de 10,000$ pour étudier le moyen d'utiliser l'énergie solaire pendant l'extraction du miel.

De nombreuses étapes de l'extraction et de la préparation du miel exigent de la chaleur. Tout d'abord, il faut chauffer le miel pour en faciliter l'extraction des rayons par centifugeage. Cette opération refroidit le miel et l'épaissit; on doit le chauffer à nouveau pour le garder liquide jusqu'au stockage. Enfin, il faut conserver le produit à une température minimum de 35o C. pour qu'il n'absorbe pas d'humidité.

"Bien entendu, ce système de chauffage fournit l'eau chaude nécessaire au nettoyage du matériel et à la fabrication du sirop servi aux abeilles au printemps et à l'automne", précise l'apiculteur.

Pour installer son système, Monsieur Winterburn a dû modifier un bâtiment en disposant, sur le mur exposé au sud, des panneaux d'une surface totale de 35 mètres carrés qui ont pour rôle d'absorber l'énergie solaire.

Un ventilateur propulse l'air chaud par des canalisations jusqu'au sous-sol, où il est stocké dans une pièce remplie de pierres concassées.

Un autre ventilateur, situé dans cette salle et commandé par un thermostat, se met en marche lorsque la température du bâtiment et pour préparer le sirop d'alimentation des abeilles pendant l'hiver.

Monsieur Winterburn ajoute que les coûts mensuels en énergie de son entreprise avant la conversion à l'énergie solaire variaient de 80 à 100$ par mois pendant les 6 mois où le système a fonctionné.

Depuis la conversion, ces coûts sont presque inexistants.

"Une fois installé un tel système rapporte assez rapidement, mais la mise de fonds initiale est habituellement trop élevée pour la plupart des exploitants".

L'adaptation de ce bâtiment a coûté environ 13,000$, le gros du montant étant consacré à l'achat et à la pose des panneaux.

Cependant ce système comporte d'autres avantages, puisqu'il alimente en chaleur la résidence de 13 pièces contigüe.

"L'hiver, par jour ensoleillé, l'installation maintient la température intérieure de mon habitation à 18o C alors qu'il fait -16o C à l'extérieur.

"Ce système de conception simple étonne par sa grande efficacité", conclut Monsieur Winterburn.

Avis aux consommateurs

Les garanties

Les garanties causent bien souvent des ennuis au consommateur. Ce peut être dû en grande partie à un manque de communication. Aussi, protégez vos droits de consommateur, en vous renseignant bien sur ce domaine complexe.

DEFINITION

Une garantie est une promesse que le vendeur fait à l'acheteur et par laquelle il atteste que le produit fonctionne comme il se doit et ne présente aucune imperfection. Elle fait partie du contrat de vente et entre en vigueur au moment de la vente.

SOYEZ PRUDENT

Obtenez toutes vos garanties par écrit: les promesses ou explications verbales du vendeur ne sont pas nécessairement valables et sont difficiles à prouver par la suite. Assurez-vous de conserver une copie de la garantie en vue de vous y référer au besoin. Sachez exactement qui vous offre la garantie, ce qu'on vous a promis et pendant combien de temps cette protection vous est assurée. Les pièces d'un article ne sont pas toujours toutes garanties de la même façon et pour la même durée. Certaines garanties peuvent couvrir pièces et main- d'oeuvre pendant 90 jours, les pièces seulement pour une durée d'un an et certaines pièces précises pendant plusieurs années. Sachez quand la garantie prend effet: ce peut être le jour même de l'achat, au moment de la livraison ou de l'installation ou encore à la date où une fiche d'enregistrement est postée ou reçue. Méfiez-vous des formules sans significations telles que "entièrement garanti" ou "garanti à vie". La garantie de certains articles, comme les pneus et les batteries d'automobile, est fixée au prorata. Autrement dit, elle est basée sur l'hypothèse que vous avez utilisé l'article jusqu'à ce qu'il fasse défaut. Ainsi, on peut vous facturer 50 p. 100 du prix de remplacement d'une batterie ayant une garantie de deux ans, si vous l'avez employée pendant un an.

Selon The Unfair Trade Practices Act de l'Alberta, le consommateur est protégé contre toute déclaration fausse ou trompeuse que peuvent renfermer les garanties verbales ou écrites.

RESTRICTIONS

Certains fabricants exigent que vous enregistriez votre garantie pour la rendre valide. Cela se fait tantôt par l'intermédiaire du magasin où vous faites l'achat, tantôt au moyen d'une fiche d'enregistrement que vous remplissez et mettez à la poste le cas échéant. Il importe que vous envoyiez cette fiche pour valider la garantie. En outre, bien souvent, les fabricants n'offrent de garantie qu'au premier acheteur du produit. Ils peuvent également spécifier que la garantie est nulle si quelqu'un d'autre qu'une personne qualifiée répare le produit. Malheureusement, bien des consommateurs apprennent ce détail trop tard, c'est-à-dire après avoir eux-mêmes essayé de réparer le produit.

EST-CE UNE BONNE GARANTIE?

La loi dite The Sale of Goods Act stipule que le vendeur doit fournir une marchandise acceptable à sa clientèle, assurant ainsi une protection minimale au consommateur. Toutefois, elle autorise aussi les parties à annuler, d'un commun accord, toute condition qu'elle impose. Il arrive donc que les garanties nuisent plus qu'elles ne protègent. Faites attention! Avant d'accepter une garantie, vérifiez les points suivants.

* Quel article est garanti?
* Est-il garanti en entier ou pour certaines pièces seulement?
* La garantie porte-t-elle sur les pièces et la main-d'oeuvre?
* Qu'est-ce qui n'est pas couvert?
* Que fera le garant si un problème survient?
* A quoi se limite la responsabilité du garant?
* A qui la garantie est-elle offerte?
* Que doit faire l'acheteur pour bénéficier de la garantie?
* Qui offre la garantie?
* Qui assure le service et les réparations mentionnés dans la garantie?
* Pour combien de temps la garantie est-elle en vigueur?

Publication de la Direction de l'éducation du consommateur - octobre 1982.

Interpost, une nouvelle porte sur le monde pour les citoyens d'Edmonton

EDMONTON - Grâce à Interpost, le service de courrier électronique de la Société canadienne des Postes, les citoyens d'Edmonton peuvent maintenant faire appel à ce système de Communication.

Toute personne qui désire transmettre une réplique exacte d'un document de format-lettre ou juridique dans 15 villes du Canada ou dans 20 pays du monde n'a qu'à présenter le document au bureau de poste le plus près de chez elle.

En outre de Kitchener - Waterloo, le réseau national Interpost comprend: Calgary, Kitchener-Waterloo, Halifax, Hamilton, London, Montréal, Régina, St. John's, Toronto, Vancouver, Victoria, et Winnipeg.

Le réseau international comprend, outre le Canada, l'Autriche, l'Australie, Bahrain, les Bermudes, les Fidji, la France, l'Allemagne de l'Ouest, Hong-Kong, l'Indonésie, le Japon, Macao, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, la Suisse, Taiwan, la Thailande, le Royaume-Unis et les Etats-Unis.

Selon M. Bob Kennedy, directeur de la Commercialisation du courrier électronique aux Postes, "l'extension du réseau international Interpost est d'une grande importance puisqu'elle ouvre à nos hommes d'affaires une porte d'accès immédiat aux plus grands merchés du monde".

M. Kennedy a ajouté que les utilisations d'Interpost sont multiples. Ainsi, on peut l'utiliser pour l'approbation de documents, de manifestes de cargos, de plans d'architectes, etc... En fait, de dire M. Kennedy, les possibilités n'ont de limite que l'imagination.

Le coût de transmission d'un document par Interpost est de quatre dollars la page, à l'intérieur du Canada, et de cinq à douze dollars la page, selon le pays, dans le cas d'un document destiné à l'étranger.

Le tarif de transmission comprend le tarif de port du courrier de la première classe du régime intérieur, mais il est possible de livrer les envois par exprès moyennant des droits supplémentaires.
Dans les cas où le destinataire peut passer prendre livraison de l'envoi à un comptroi, l'expéditeur est alors assuré de la transmission instantanée de son message.

A Kitchener-Waterloo, on accepte les envois Interpost aux succursales postales C, D, E, F, L, M, et Edmonton Sud, de même qu'à 103A avenue où est logé le centre de transmission.

Ce message vous a été transmis par l'entremise d'Interpost.

EDITORIAL

Le gouvernement Davis est seul à ne pas vouloir un Ontario bilingue

La semaine dernière les deux grands quotidiens de la ville de Toronto, le Star et le Globe and Mail, ont recommendé fortement au gouvernement conservateur de M. William Davis de faire du français une langue officielle en Ontario, sur le même pied que l'anglais. C'est un signe des temps.

Quelques jours auparavant, le premier ministre Trudeau avait renouvellé sa demande, maintes fois faite, auprès de M. Davis pour que ce dernier opte, tout comme l'a déjà fait le Nouveau-Brunswick, pour la reconnaissance formelle du bilinguisme officiel dans la Constitution, c'est-à-dire d'accepter les obligations que l'article 133 impose au Québec depuis toujours.

Il est évident, comme le signalait le Toronto Star, que de rendre l'Ontario officiellement bilingue n'enlèverait rien de ceux qui ne parlent que l'anglais. On ne demande à personne d'apprendre le français. Un tel geste cependant serait sûrement inspiré par un sentiment profond de justice et donnerait aux quelques 475,000 francophones enfin le droit et la possibilité d'obtenir des services en français de leur gouvernement et du système judiciaire de la province.

Pourtant ce gouvernement de l'Ontario a mis en place, depuis les dix dernières années, des services en français dans plusieurs domaines de l'activité humaine. Bientôt sera proclamée une loi provinciale dans cette province centrale pour assurer et protéger le droit à tout jeune francophone à une éducation française nonobstant les nombres. Dans les cours de justice l'Ontario cherche présentement à établir le statut égal du français avec l'anglais. Plusieurs services à la communauté et aux citoyens sont déjà disponibles dans les communautés à haute concentration francophone. Et pourtant le gouvernement Davis a toujours peur d'en faire quelque chose d'officiel en inscrivant le tout dans la Constitution canadienne.

Le fameux "back-lash" dont parle souvent M. Davis, et derrière lequel il est très prompt à se cacher, ne semble pas aussi évident et dangereux qu'il aime nous faire croire. Le choc initial attirerait sans doute quelques remous temporaires dans la population, mais en général, selon les plus importants journaux de Toronto, faire de l'Ontario une province officiellement bilingue n'est que le prochain pas logique vers l'unité canadienne qui n'aurait pas de fâcheuses conséquences sur l'ordre établi.

De fait les craintes d'un "back-lash" qu'invoque souvent M. Davis à l'encontre de l'égalité des deux langues semblent aujourd'hui excessives. D'accorder des droits constitutionnels à un groupe minoritaire n'enlève rien à l'autre et surtout diminue en rien la qualité et la fréquence des services offerts dans la langue de la majorité.

Le moment est d'ailleurs fort propice puisque la situation au Manitoba demeure précaire. Le geste du gouvernement de l'Ontario pourrait avoir une influence fort positive sur le résultat final dans ce débat que l'ancien premier ministre Sterling Lyons a réussi à envenimer comme un serpent empoisonne sa victime.

D'autant plus que le vent semble avoir changé de direction dans la province du bison sauvage à la faveur des Franco-manitobains, qui eux aussi sont en quête de justice. Le parti conservateur en opposition avait réussi à monter une opposition bruyante contre le projet du procureur général Penner et du gouvernement Pawley pour faire enchâsser dans la Constitution les droits à certains services en français pour la francophonie du Manitoba. Mais les appuis inattendus et sans réserves des groupes ethniques, avec ceux venant de plusieurs personnalités et d'autres secteurs de la société canadienne commencent à avoir des effets positifs sur la population en général. Encore une fois, ce fameux "back-lash" que nous servent comme excuse les politiciens, semble plutôt une pure invention de leur imagination ou de leur désir, qu'une réalité.

Il y a une autre bonne raison pourquoi l'Ontario devrait accorder des droits constitutionnels à sa minorité officielle. La prochaine élection dans la province de Québec aura comme principal thème, l'indépendance. C'est du moins ce qu'a laissé entendre le premier ministre René Lévesque. Son parti est au pouvoir actuellement et, malgré le fait qu'il a perdu le référendum historique sur la question de la souveraineté-association, compte ramener le sujet durant cette prochaine campagne électorale.

De consentir de rendre l'Ontario officiellement bilingue par la Constitution, ce n'est pas seulement rendre justice aux Franco-ontariens, c'est aussi de donner un coup dur et peut-être bien mortel aux indépendantistes du Québec. Davis pourrait, avec ce seul geste, désarmer presque complètement le parti québécois et le rendre à toute fin pratique impuissant dans ses efforts pour créer l'indépendance du Québec.

QUI PARLE POUR LE QUEBEC?

Le parti québécois ne mérite surtout par l'appui des francophones hors Québec,lui qui n'arrivent plus à parler d'une seule voix. On se souvient des mots fracassants du Ministre Gérald Godin qui nous prend pour des groupes insignifiants appelés à disparaître et pour qui il n'y a plus rien à faire. Son chef le premier ministre a essayé d'amoindrir le mal sans trop de succès. Ensuite ce fut le tour de M. Jacques-Yvan Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, qui le 29 septembre dernier a refusé d'appuyer les Franco-manitobains dans leur lutte pour des droits, se cachant derrière l'autonomie des provinces. Deux jours plus tard, M. Bertrand, ministre des communications du Québec, dans un discours qu'il prononçait devant les délégués canadiens au colloque sur les communications organisé par le Conseil de la vie française en Amérique n'a pas manqué d'attirer de fort chaleureux applaudissements en promettant que son gouvernement ferait tout pour aider les minorités françaises en Amérique du Nord.

Il faudrait savoir qui parle pour le gouvernement du Québec. Est-ce M. Godin, M. Morin, M. Bertrand, M. Lévesque lui-même? Qui?

Paul Denis

Combie de notre sort

Par Jules Van Brabant

Le succès remporté pendant l'exposition,
Où les commerçants sortirent tous francs champions,
Fouetta la fierté de plusieurs particuliers,
Qui n'voulant pas se reposer sur leurs lauriers,
Fabriquèrent de très beaux chars allégoriques,
Pour ainsi mieux étaler leur vrai sens civique.

Alors fort pressée comme une ruche d'abeilles,
La confrérie Van Brabant convoque un Conseil,
Pour mettre à point les plans de participation.
Tous veulent aider et apportent suggestions.
Du "logo" V B on ébauche un projet,
S'alliant plusieurs spécialistes à nombreux brevets.

Géomètres menuisiers et mécaniciens,
Avec inventeurs fabricants électriciens,
Collaborent à la création de ce "chef-d'oeuvre".
Deux milles fleurs exigent de longues manoeuvres,
Organisées par les dames fort bien doigtées,
Pour modeler "l'polyfilm" tout déchiqueté.

Que d'heures il a fallu pour clouer en rangées,
Les fleurs bleues et blanches sur le contre-plaqué.
C'est samedi le trois septembre au p'tit matin,
Que nous mettons au chariot la dernière main.
Du camion guide on fait connexions électriques.
Au cylindr' moteur sont joints tuyaux hydrauliques.

Trois employés sont vêtus en style "klondike",
Démontrant leurs charmes sur le devant du "dille".
Des ballons soufflés s'ront donnés aux p'tits enfants,
Qui les feront voler comme des cerfs-volants.
A dix heures tous les participants sont prêts.
On les aligne pour donner un bel effet.

Les juges passent et font l'évaluation
Et de temps en temps échangent leurs impressions.
C'est après avoir compilé leurs analyses,
Que les gagnants ont couronne à leur expertise.
Nous sommes dans la joie, comblés de notre sort,
En touchant l'premier prix pour nos vaillants efforts.



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacola

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au **Franco-Albertain, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4. Téléphone (403) 423-5672.**

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$
2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881



Char Allégorique de V.B. Insurance Brokers Ltd. reçoit le premier prix de la catégorie commerciale lors de la parade tenue à Saint-Paul lors du Rodéo Annuel. Figurants de gauche à droite: Patsy Severn, Marc Van Brabant, Verna Hart et sa petite fille Crystal.

A Rivière la Paix

Nos élus

Par Simone Laberge

Dans une région comme la nôtre et comme partout ailleurs où les positions politiques relèvent du bénévolat, il y aura probablement toujours des gens (les mêmes) qui feront l'événement, créeront l'activité, feront les changements qui s'imposent pour rendre la vie "vivable". Et les autres... qui l'observeront, l'approuvant ou la contestant. Il y a ceux qui analysent constamment le contexte social, politique, culturel dans lequel ils vivent pour s'y impliquer à tous les niveaux, et, il y a ceux qui préfèrent tout simplement fermer les yeux, se laisser diriger, se disant que ce ne sont pas eux de toute façon qui pourront changer grand chose.

Mais pour la plupart de nos élus cette année, bien sûr qu'ils se sont dit que la vie n'est pas la vie s'il n'y a pas d'implication sociale ou politique dans le milieu, et ils se sont représentés, espérant toutefois y trouver de l'opposition, des nouveaux visages, des idées nouvelles. Les nouveaux candidats étant peu nombreux la majorité a été ré-élu ou élu par acclamation aux différents niveaux des Municipalités et des Commissions Scolaire.

Les élus des Villages sont: DONNELLY: Gabriel Boucher, Réjent Marcoux, Marcel Mercier, Lucienne Boucher et Evelyne Viens.

FALHER: Don McOuat, Denis Rivard, Anne Marie Simoneau, Marguerite Tardif, Don Fucco et Roland Turcotte. Un siège resté vacant devra être rempli d'ici le 25 septembre.

GIROUXVILLE: Roy Cunnigham, Jean Luc Paradis et Gérard Bessette.

MCLENNAN: Trois candidats se disputent la position de maire; Léonard McNamara, Laurence Meardi et John Sobolewski. Les échevins: Ron Faulkner, Jean Johnson, Victor Fournier et Martin Kuris.

LES ECOLES: L'ECOLE ROUTHIER DE FALHER: Léo Garant, Gérard Hachey, Marvis Daignault, André Bremont et Georges Gour. Tous ré-élus par acclamation.

HIGH PRAIRIE SCHOOL DIVISION: Tous les mêmes ont été ré-élus par acclamation ce sont: Fernand Turcotte - Girouxville - Jean Côté, Karl Gongos et Dan Vandermeulen High Prairie. Emily Chase et Roland Land Slave Lake. Martine Maisonneuve de Donnelly remplacé Marie Beaupré qui a décidé de se dévouer maintenant pour la Société de Généalogie.

Pour la Municipalité de Smoky River No: 130: Elus par acclamation, Fernand Turcotte et Raymond Rey. Les autres candidats devront attendre l'élection du 17 octobre pour la confirmation de leur poste, ce sont: Paul Gagnon, Cécil Laughlin, Roméo Dumont, Germain Bastien, André Bremont et Alphonse Briand. Il nous fait plaisir aux noms de tous les concitoyens de Smoky River d'offrir de sincères remerciements à Louis Sylvain de Girouxville pour tout son dévouement au service de la Municipalité. Il a été maire pendant 23 ans, et n'a pas renouvellé son mandat cette année.

A St-Paul

Résultats des nominations

Par Jules Van Brabant

Voici les résultats des nominations qui eurent lieu le 19 septembre 1983 pour:

1. Le Conseil de Ville de Saint-Paul.
2. La Commission Scolaire du District Scolaire Séparé Protestant Glen Avon No. 5.
3. Le Conseil du Comté de Saint-Paul No. 19.

SVP notez que (Ré) après les noms des candidats indique qu'ils se présentent pour réélection, et (N) indique qu'ils sont de nouveaux candidats qui se présentent pour la première fois.

1. Le Conseil de Ville de Saint-Paul.

Maire: John Bagan, réélu sans concurrent. Il siège sur le Conseil de Ville depuis mars 1953, et fut élu maire en avril 1975.

Conseillers:
1. Peter Boychuk (Ré) - 2. Maurice Depledge(Ré) 3. Patrick Gratton(Ré) - 4. Roland Rocque(Ré) 5. Brian DeLongchamp(N) - 6. Peter Tychkowsky(N) 7. Charles Webb(N).

De ces sept candidats six seront élus lors des élections du 17 octobre.

2. LA COMMISSION SCOLAIRE DU DISTRICT SCOLAIRE SEPARE PROTESTANT GLEN AVON NO. 5

1. Dianna Blais(Ré) - 2. Gloria Cole(Ré) - 3. Terry Laboucane(Ré) - 4. Blair Rippin(Ré) - 5. Steve Strynadka(Ré) - 6. Charles Nelson(N) - 7. Robert Porozni(N) - 8. Willem Van Leeuwen(N) - 9. Ted Zukiwsky(N).

De ces neuf candidats seulement 5 seront élus lors des élections du 17 octobre.

3. LE CONSEIL DU COMTE DE SAINT-PAUL NO. 19.

1. Robert Bouchard de la Division No. 5, réélu sans concurrent. M. Bouchard était le préfet du Comté(reeve) depuis 3 ans. Il peut être réélu à ce poste par les autres membres du Conseil lors de leur première assemblée après les élections. 2. Bill Ference de la Division No. 3, réélu sans concurrent. 3. Albert Chapdelaine(Ré) Division No. 7 et 4. Olivier Noël(N). 5. Rodolphe Côté(Ré) Division No. 4. 6. Joanna Johnson(N) 7. Frank Schwengler(N). 8. Dwayne Lindberg(Ré) Division No. 6. 9. Rod Cheshire(N) et 10. Clifford Jeffrey(N). 11. Bob Smith(Ré) Division No. 1. 12. Mildred Dunham(N) et 13. Fritz Younghans(N). 14. John Zenko(Ré) Division No. 2 et 15. Ray Danyluk(N). N.B. Seulement un Conseiller par Division pourra être élu.

Qui recevra la faveur populaire?

Par Jules Van Brabant

Après les nominations qui eurent lieu de 10 heures à midi, lundi le 19 septembre dernier, j'ai fait un court interview avec tous les membres qui se présentent comme Commissaires d'Ecole pour le District Scolaire de Saint-Paul No. 228. Des sept candidats qui se présentent seulement cinq seront élus lors du scrutin qui se tiendra le 17 octobre prochain. Je vous fais donc part des réponses que chaque candidat me donnait aux questions que je leurs posais.

Ghislain Bergeron: Il fut élu pour la première fois en octobre 80 et se présente pour ré-élection.

JVB: Q. T'es-tu formé des objectifs précis pour les trois prochaines années comme Commissaire d'Ecole?

Ghislain R. Continuer à augmenter la qualité de l'éducation dans nos écoles. Promouvoir un réseau d'ordinateurs dans les écoles de Saint-Paul en s'assurant d'un personnel qualifié et des programmes de qualité. Voir à la conservation de l'énergie dans nos écoles.

Raymond Desjardins: Il se présente pour la première fois aux élections scolaires.

JVB: Q. Pourquoi veux-tu être élu Commissaire d'Ecole du District Scolaire de Saint-Paul No. 228?

Raymond: Nous avons présentement un très bon programme d'éducation dans nos écoles et je ne voudrais pas, qu'à cause de restrictions budgétaires, il y ait des coupures qui affecteraient la qualité de l'éducation, que nos enfants sont en droit de recevoir. Nous verrons, s'il le faut, à trouver d'autres sources de revenus pour voir à boucler nos budgets, afin que notre haut standard d'éducation soit tout au moins maintenu mais d'aucune façon détérioré.

Je voudrais voir de beaucoup s'améliorer la communication entre les Commissaires d'Ecole et les parents qui ont des enfants pris avec des problèmes d'apprentissage.

De plus, j'ai travaillé pendant quelques années avec les membres du bureau d'administration, et je suis certain que nos bonnes relations déjà acquises, avantageraient beaucoup notre rendement collectif.

Paul Marchant:

JBV: Q. Après avoir servi 10 ans comme Commissaire du District Scolaire No. 2228, que considères-tu sera tes priorités au cours des trois prochaines années?

Paul: Maintenant encourager et promouvoir l'ambiance Chrétienne et Catholique dans nos écoles.

Encourager et favoriser l'enseignement en Français et du Français, tout en affirmant et soutenant le respect et l'égalité des deux langues officielles de notre pays.

Maintenir, sinon améliorer, l'entente cordiale et compréhensive qui existe entre le personnel enseignant et administratif de nos écoles, les parents, les élèves et les membres de notre Commission Scolaire.

Réal Michaud: Il se présente pour la première fois aux élections scolaires.

JVB: Q. Qu'est-ce qui t'a poussé à te présenter aux élection comme Commissaire d'Ecole?

Réal: J'ai présentement trois enfants qui sont à l'Ecole Elémentaire de Saint-Paul, et je considère très important que je pourvois au bien être de mes enfants et aussi de tous les autres enfants qui fréquentent nos écoles.

Je veux travailler à maintenir la qualité d'éducation qui existe et l'améliorer si possible.

J'ai demeuré à Saint-Paul la majeure partie de ma vie, et j'ai déjà beaucoup reçu de cette communauté. Je voudrais en retour avoir l'opportunité de faire ma part, de mettre l'épaule à la roue, pour voir se continuer et même se renover cet esprit de collaboration qui existe ici.

Je suis un homme d'affaires et j'ai déjà participé activement à plusieurs organisations au cours des dix dernières années. Je crois qu'avec l'expérience que j'ai acquise, je pourrais maintenant apporter uner contribution efficace comme Commissaire du District Scolaire No. 2228.

Conrad Richard: Ancien membre de la Commission Scolaire de Saint-Paul No. 228, il y siège depuis 1968.

JVB: Pourquoi te présentes-tu encore aux élections comme Commissaire d'Ecole?

Conrad: Il y a encore beaucoup de travail à compléter. Ce n'est jamais fini.

L'éducation en général m'intéresse beaucoup. Je trouve que la charge de Commissaire d'Ecole nous engage dans un processus continuel d'apprentissage. C'est un défi que j'aime à relever continuellement. Je veux aussi continuer à promouvoir l'éducation chrétienne-catholique et française dans notre système scolaire. **Raymond Kotowich:**

JVB: Quels sont d'après toi les changements majeurs qui sont survenus dans l'administration scolaire comme Commissaire depuis que tu as été élu en 1971?

Raymond: Je crois que l'éducation de nos jeunes s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années. Nous avons introduit un nombre de cours spéciaux, surtout dans le domaine de l'Education Catholique et Français. Le Père Ubald Duchesneau fut nommé Chapelain de nos écoles. En plus il donne des cours de catéchèse à nos professeurs, qui par contre peuvent transmettre une éducation religieuse et contemporaine à nos jeunes. Mes priorités et celles de notre Commission Scolaire sont, d'après moi, un enseignement sérieux et approfondi de notre Religion Catholique, et un accent prononcé sur l'enseignement en Français et du Français.

John Warholik: Il est membre de la Commission Scolaire depuis 1977.

JVB: As-tu des buts ou des objectifs précis pour les prochaines trois années comme Commissaire d'Ecole?

John: Le défi des années '80 est de maintenir une hautre qualité d'Education pour tous nos étudiants, en face d'une valeur réduite du dollar. L'escalade des prix est une vraie menace à cette QUALITE D'EDUCATION que nous devons définitivement maintenir.

Il nous faut donc affronter ce défi en prenant des décisions consciencieuses et bien réfléchies.

Avec l'expérience que j'ai acquise comme Commissaire d'Ecole durant les six dernières années, comme parent qui a des enfants qui fréquentent nos écoles à différents niveaux, comme homme du public qui fait partie intégrante de cette communauté, comme résident de Saint-Paul depuis plus de 25 ans, je crois que j'ai la compétence, l'expérience et le vouloir nécessaire pour conduire à bien les destinées de la Commission Scolaire de Saint-Paul No. 2228.



Par Claude Cornellier

Spor'dinaire

Le baseball achève? et le golf?

Voilà maintenant près d'une dizaine de jours que les Expos sont éliminés. Dix jours à [presque] ne rien faire. La saison de football n'a pas encore atteint son paroxysme, le hockey n'est pas commencé et le golf est à toute fin pratique remisé pour la saison dite "morte".

Mais déjà cette semaine, débutent les séries éliminatoires du baseball. Ce sont, encore une fois, les Phillies de Philadelphie et les Dodgers de Los Angeles qui s'affrontent dans la Ligue Nationale, tandis que dans l'Américaine, ce sont les Orioles de Baltimore et les White Sox de Chicago qui font les frais de la finale. Analysons de plus près ces deux séries et prédisons, une fois de plus dans l'erreur, les gagnants qui auront à s'affronter en Séries Mondiales.

Tout d'abord, dans la Nationale, les deux équipes ont terminé la saison avec force et ont du combattre pour s'assurer le premier rang. Les Phillies forment l'équipe la plus agée des majeures avec des bonhommes tels Carlton, Rose, Morgan, Perez, Reed, Matthews et Maddox. Leur personnel de lanceurs compte maintenant en John Denny un as droitier qui enlève la pression sur les épaules de Steve Carlton. En relève, ils comptent sur Ron Reed et surtout Al Holland pour arrêter l'adversaire. Mais on doit donner la palme aux Dodgers au monticule, puisque Valenzuela, Reuss et Honeycutt forment le meilleur trio de gauchers et que messieurs Steve Howe et Tom Nidenfuer s'occupent très habilement de la relève.

Au bâton, les Phillies possèdent un peu moins de puissance que les Dodgers, puisqu'ils ne comptent que sur Mike Schmidt pour la longue balle, mais l'expérience peut facilement compenser: les jeunes Dodgers tels Mike Marshall n'ont jamais joués de si gros match de leur vie. Une prédiction? Les Dodgers en quatre, grâce à Jerry Reuss!

Dans l'Américaine, les deux équipes se valent. Au monticule, les Orioles comptent sur Flanagan, Boddiker et MacGregor, tandis que les Sox possèdent Lamar Hoyt et Rick Dotson, deux gagnants de plus de vingt parties en 1983.

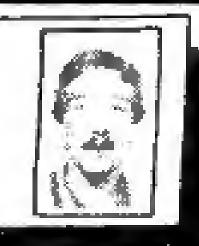
Au bâton, les Sox ont plus de puissance avec des joueurs tels Luzinski, Kittle, Barnes, Fisk, et Paciorek, mais les Orioles forment peut-être l'équipe la plus opportuniste des majeures avec les Eddie Murray, Cal Ripken, Ken Sigleton et compagnie. Dans ce cas-ci, j'opterai pour les Orioles en quatre, surtout grâce à une solide relève, probablement supérieure à celle du Chicago.

Il est à remarquer qu'aucune des quatre équipes n'est avide de rapidité, mais qu'elles comptent toutes sur une facilité d'exécution déconcertante.

Quant à moi, je vais bouder ces séries et aller risquer une dernière ronde de golf. L'an dernier, quand j'ai pris la même décision, il a neigé sur Edmonton. Sortez vos tuques!

Bonne Semaine!

sport en bref...



par Marc Delbès

CARLSON: UNE FUTURE VEDETTE

Quand Claude Ruel jette un coup d'oeil sur les joueurs que le Canadien a sélectionné le printemps dernier, il affiche un air de satisfaction.

L'un des plus beaux prospects de l'organisation a pour nom Kent Carlson. Ruel ne tarit pas d'éloges à l'endroit de ce grand défenseur de six pieds trois.

"Carlson est un bon patineur et il est très fort physiquement. Il a un bon sens du hockey autant en défensive qu'en offensive.

"Sa plus grande qualité, ajoute Ruel, c'est qu'il veut apprendre. Comme beaucoup de joueurs américains, il n'était pas sûr de lui. Il ne savait pas s'il pourrait percer au hockey. Il a donc fourni les efforts pour y arriver. Et, il montre toujours les même dispositions. C'est à nous maintenant de le former."

GARY EXCELLE À PITTSBURGH

L'ailier défensif Keith Gary, des Steelers de Pittsburgh, connait un début de saison très positif avec cette équipe. Il est en train de réaliser tout son potentiel comme joueur de football.

Le premier choix des Steelers au repêchage de 1981, qui avait préféré venir à Montréal évoluer dans la Ligue canadienne, était alors considéré comme le successeur de Joe Greene.

A son retour à Pittsburgh, Gary a déçu ses instructeurs. Mais, depuis il s'avère comme l'un des piliers de la ligne primaire de la défensive des Steelers. Les succès de Gary ne sont pas étrangers avec l'intervention de Greene.

"Je crois qu'il a vu mon potentiel, a expliqué Gary. Il m'a dit que ce ne serait pas facile, que je devais devenir un peu méchant et ne jamais reculer. Il m'a dit de tout donner en tout temps."

Assemblée du Cercle francophone

Par Lucienne Brisson

Lundi le 12 sept. dernier, eût lieu la 1ère assemblée mensuelle du Cercle Francophone de Saint-Albert, pour 83-84. Une belle assistance pour une première. Un monde très enthousiasmé d'emboîter le pas pour une autre année de travail. Et pour rendre le fait encore plus agréable: deux nouvelles et promettantes figures dans l'assistance.

La réunion comme il se doit, a débuté par un mot de bienvenue de M. Marcel Tailleur, président.

Comme par le passé, un prix de français d'une valeur de quinze (15$) est offert par le Cercle, à l'élève le plus méritant (dans cette langue) de la 12e année, de la Haute Ecole de Saint-Albert. Invité par les membres, notre président se fera un plaisir d'aller remettre ce cadeau en gage d'appréciation pour l'école et l'élève qui ont travaillé à la revalorisation de notre langue dans notre milieu.

Feront partie du comité dirigeant de la troupe des acteurs du Cercle: Mmes Huguette Contant, directrice; Marie Desrosiers et Florence Lefebvre. Jusqu'à date aucun projet définitif n'a été décidé quant au titre et la date de notre prochaine séance. Tout de même, il y a du travail qui se fait dans les coulisses. En dernière heure, M. Marcel Tailleur, s'est retiré de ce comité. A ce propos, ceux et celles, qui d'une façon ou d'une autre, seraient intéressés à faire partie de cette troupe sont invités à contacter Mme Huguette Contant au: 459-0562 ou 459-4539.

PROPOSITIONS:

Que le début de la célébration du 10e anniversaire de l'existence du Cercle, coincide avec la fête de la Sainte-Catherine, (jour de notre danse annuelle).

Qu'un sous-comité composé de quatre membres, (qui pourraient être choisis hors du Cercle) soit formé, dont le travail serait d'étudier et d'évaluer les sketches présentés par le comité ci-haut mentionné.

Que la vie de la petite Nancy Normand soit présentée sur scène. La petite en question, adoptée par Michel et Rose Normand, (métis) est arrivée à Saint-Albert, en provenance du Lac Sainte-Anne le 19 avril, 1861. La petite, selon Mme Lefebvre, aurait eu une vie, quelque peu hors de l'ordinaire. Cette proposition n'est pas encore acceptée par le comité dirigeant. Le schéma doit d'abord être étudié.

Enfin, que des personnes allient étudier en vue de devenir techniciens dans une branche quelconque, et que ces personnes soient subventionnées par le Cercle. Suggéré 5 personnes - un cours par personne. Ces personnes par la suite, s'engageraient à se rendre disponibles, auprès du Cercle quand il y aura lieu.

Quant à nos cours de français aux adultes, qui encore cette année s'annoncent très populaires, Mme Thérèse Régimbald, responsable, nous apprend que les inscriptions sont déjà commencées. Les intéressés ont jusqu'au 23 septembre pour donner leur nom.

Solidarité chez les francophones de l'Ouest

Dans une démonstration de solidarité fraternelle authentique les représentants francophones des provinces ouestriennes se sont joints à leurs compatriotes manitobains à Ste-Anne le 27 septembre dernier.

Marc Roy, président de la Fédération Franco-Colombienne, Guy Goyette président de l'ACFA, Irène Chabot, présidente de l'Association Culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan se joignaient à Léo Robert de la Société franco-manitobaine pour revendiquer le bilinguisme garanti par l'acte du Manitoba de 1870, et ensuite retiré en 1890 pour revenir enfin devant les politiciens après 93 années d'inconstitutionnalités.

Environ 3000 personnes venues de tous les coins francophones de la patrie de Louis Riel se rendaient dans cette petite localité de mille personnes au sud-est de St-Boniface. La salle légionnaire ne pouvant contenir que 600 personnes, on avait installé un système local de télévision pour permettre à cette population avide d'entendre et de voir ce qui se passait à l'intérieur. Les récepteurs étaient distribués dans deux immenses tentes montées pour l'occasion.

On a adressé ne centaine de mémoires à la Commission provinciale d'enquête, chargée de recevoir les suggestions d'une population émotivement impliquée dans tout ce débat sur les droits linguistiques constitutionnels des franco-manitobains.

Mme Millaire de St-Pierre affirmait que ses ancêtres étaient arrivés de France au Canada en 1640 et qu'elle ne se sentait pas chez elle au Manitoba. "Je ne vous demande pas un cadeau mais une chance de pratiquer le British Fairplay". Robert Frenette de Ste-Anne faisait appel lui aussi à la justice. Un membre de Pro Canada, Maurice Prince accomplit le rôle de traitre dans cette salle manifestement partisane. La seconde venue de M. Prince devant cet auguste tribunal occasionne un délai d'environ 20 minutes, devant lequel des diatribes virulentes parut échouées entre Russ Doern, député NBD à l'assemblée législative du Manitoba, explusé du caucus néodémocrate et Roland Penner, procureur général au même gouvernement protagoniste apprécié de la cause favorable à la francophonie. La main adroite du maître du jeu M. A. Anstett put mettre fin à la discussion après des avertissements parlementaires justes et sérieux. L'impact de l'intervention Prince n'a laissé d'autre trace que celle d'une certaine ignorance plus d'un élogisme flagrant. On avait l'impression que ce M. Prince avait été "planté" par M. Doern.

Enfin il y en eut pour tous les goûts. Rino Ouellette de la Broquerie a fait rire avec sa comparaison... "c'est comme si vous aviez un immence jardin, que vous décidiez d'y enlever les carottes, les oignons, les patates, enfin de n'y laisser que des "concombres"... Il a suggéré aux membres du comité parlementaire de se rendre au Québec, d'y soumettre ce qu'on voulait bien céder aux manitobains et inviter pour que ces mêmes droits soient offerts aux anglos minoritaires de cette province. "C'est alors de dire Rino Ouellette que vous préférerez avoir acheté un billet d'aller seulement!"

Le clou de cette journée fut sans doute la présentation du document par le président de la SFM, M. Léo Robert, qui soit dit en passant, pouvait facilement passer pour Louis Riel à sa stature, sa barbe et sa démarche. Des pancartes, des slogans, des chants saccadés, l'apparition de Vincent Dureault qui sur une estrade d'occasion égaya l'immense foule par son récit historique des événements franco-manitobains.

Félicitations aux organisateurs de cette démonstration gigantesque. Les Présidents des associations provinciales de l'Ouest, le Président de la FFHQ, Léo Letourneau, se sont mêlés aux gens et les ont encouragés à mener la lutte avec l'appui de toute la francophonie hors Québec.

Pour une véritable dualité au Sénat

OTTAWA — Dans une présentation devant le Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la réforme du Sénat, le président de la Fédération des Francophones hors Québec, M. Léo LeTourneau, a plaidé pour une réforme majeure de la Chambre haute. Cette chambre modifiée qui deviendrait Chambre de la Fédération serait dualiste et élective pour répondre plus efficacement aux trois objectifs originels confiés au Sénat: représentation des régions, protection des minorités et chambre de second examen des projets de loi.

Parce qu'elle considère que le Sénat n'a pas rempli son rôle face à ces trois objectifs, la Fédération estime qu'il est nécessaire de le réformer de façon à le rendre indépendant des partis, redevable à un électorat régional et surtout représentatif des deux grandes communautés linguistiques telles qu'inscrites dans notre histoire et dans la Constitution canadienne.

"Nous pensons qu'il faut traduire concrètement dans au moins une institution nationale le principe de la dualité canadienne que la Constitution canadienne a consacré au niveau de la législation", de dire M. LeTourneau.

Pour atteindre ce but, le président de la Fédération propose une représentation régionale dont le mode d'élection garantirait une dualité linguistique complète au sein de cette Chambre.

Si la Chambre de la Fédération veut avoir plus d'impact que le Sénat actuel, elle doit, selon M. LeTourneau, être dotée de pouvoirs spécifiques: droit de veto suspensif de 90 jours sur tout projet de loi de la Chambre des communes; nomination des juges de la Cour suprême du pays; approbation de nomination des hauts-fonctionnaires de l'Etat, des dirigeants des sociétés d'Etat et agences gouvernementales et des ambassadeurs canadiens à l'étranger; ratification de tous les traités du Canada avec l'étranger et des programmes à frais partagés avec les provinces.

La Fédération propose qu'il est nécessaire de créer un tribunal administratif qui serait plus efficace qu'un recours repéré aux tribunaux de droit commun pour veiller à la protection des deux composantes officielles et à l'application rigoureuse de la Charte canadienne des droits et libertés, en particulier des droits linguistiques.

Ce tribunal administratif serait formé de cinq Anglophones et de cinq Francophones choisis parmi les membres de la Chambre de la Fédération et serait muni de pouvoirs quasi-judiciaires pour traiter "des litiges relatifs aux droits fondamentaux et aux droits linguistiques portés à son attention, à la tenue d'enquête sur toute question linguistique, à l'exercice de l'ensemble des pouvoirs aujourd'hui confiés au Commissaire aux langues officielles".

"La Fédération des Francophones hors Québec, a conclu M. LeTourneau, croit fermement que si l'on s'applique assidûment à une vraie réforme de la deuxième Chambre de notre Fédération, cela pourrait aider d'abord à institutionnaliser une fois pour toute l'une des dimensions fondamentales de l'essence même de la nation toute entière - le dualisme linguistique - mais aussi, et cela d'une façon toute aussi importante, à garantir une certaine protection aux droits fondamentaux (dont ceux qu'on qualifie maintenant de linguistiques) pour le mieux-être du pays tout entier".

Questionnaire sur l'éducation

française adressé aux candidats pour les postes de commissaires d'écoles catholiques d'Edmonton

A] Droit à l'éducation française

1. CROYEZ-VOUS AU DROIT A L'EDUCATION POUR LES FRANCOPHONES?

Mme Elizabeth Reid: Oui, c'est garanti par la constitution.

M. Hugh Tadman: Oui, le français et l'anglais ont un statut égal.

Mme Alice Gagné: Oui, pour ceux qui le désire et où le nombre est suffisant; selon la Charte des droits.

M. Mark Toth: Oui, c'est un droit constitutionnel.

M. Philippe Gibeau: Oui, c'est un pays bilingue et il serait approprié de communiquer dans les 2 langues.

M. John Higgins: Oui, selon la section 23 de la Charte des droits et libertés.

M. Francis O'Hara: Oui, le Canada reconnait 2 langues et 2 cultures et nous avons le droit de les transmettre.

Dr. William Green: Oui, c'est un droit là où les nombres justifient ces classes.

Mme Jean McDonald: Oui, où le nombre est suffisant.

Mme Diana McIntyre: Oui, selon la Charte des droits.

Mme Simone Secker: Oui, en accord avec la Charte et pour respecter le moi profond du jeune francophone.

Mme Catherine Chichak: Oui, selon la Charte des droits

Mme Sarah Clancy: Oui, le Canada est un pays français et anglais. Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ils ont ce droit.

M. James Shinkaruck: Oui, selon la Charte des droits.

2. VU QUE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES GARANTIT AUX FRANCOPHONES ET AUX ANGLOPHONES LES MEMES DROITS EN MATIERE D'EDUCATION, COMMENT INTERPRETERIEZ-VOUS EN PRATIQUE LE STATUT SPECIAL ACCORDE AUX FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE?

Mme Elizabeth Reid: Où le nombre est suffisant, les francophones devraient pouvoir faire éduquer leurs enfants en français.

M. Hugh Tadman: Il doit y avoir des ressources suffissantes pour permettre l'enseignement et éventuellement la même qualité d'éducation en comparaison avec toutes autres écoles.

Mme Alice Gagné: Les francophones ont les mêmes droits que les anglophones.

M. Mark Toth: Les moyens devraient être disponibles afin de permettre l'obtention des droits égaux en éducation.

M. Philippe Gibeau: Je verrais bien l'établissement d'écoles françaises en Alberta, mais au sein des cadres actuels pour le moment, avec possibilité d'établir des commissions scolaires francophones dans le future.

M. John Higgins: Les francophones sont en droit d'avoir leurs propres écoles y inclu le contrôle sur le personnel, l'endroit et le budget.

M. Francis O'Hara: Cela veut dire établir une ou des écoles d'au moins 100 élèves. Plus serait préférable pour permettre la spécialisation des professeurs i.e. musique, orthopédagogie.

Dr. William Green: Les francophones ont droit à l'éducation dans une ambiance propre à leur culture et langue.

Mme Jean McDonald: Pas de réponse

Mme Diana McIntyre: Le droit dépend sur le nombre suffisant et l'habileté de l'école de rencontrer les standars provinciaux de qualité d'éducation.

Mme Simone Secker: Il faut établir des centres pour répondre aux besoins uniques des francophones en situation minoritaire et installer des structures qui encourageront et qui favoriseront l'excellence académique des étudiants tout en respectant leurs capacités individuelles.

Mme Catherine Chichak: Je suis sympathique au concept d'éducation bilingue pour toutes les minorités. La francophonie minoritaire de par son histoire et de par la constitution a le droit à l'éducation française.

Mme Sarah Clancy: Les francophones ont un droit égal à l'éducation dans leur propre langue avec des installations appropriées.

M. James Shinkaruck: Pas de réponse.

3. EST-CE QUE LE PRINCIPE DE L'ECOLE FRANCAISE POUR FRANCOPHONES DEVRAIT SELON VOUS SE POURSUIVRE JUSQU'A LA 12E ANNEE INCLUSIVEMENT?

Mme Elizabeth Reid: Oui, si le nombre le justifie. Il faudra considérer aussi le facteur économique.

M. Hugh Tadman: Le droit est là. Mais pour des raisons pratiques la communauté française devrait regarder attentivement si cela devrait existé au niveau secondaire.

Mme Alice Gagné: J'espère que l'intérêt des parents et des élèves et la situation budgétaire nous permettront éventuellement d'offrir une école française jusqu'en 12e.

M. Mark Toth: Oui, autrement le droit à des écoles françaises ne serait pas équitable.

M. Philippe Gibeau: Certainement.

M. John Higgins: Oui, où le nombre est suffissant.

M. Francis O'Hara: Le droit est là pour la maternelle à la 12e, mais le nombre limité au secondaire peut affecter la réalisation de ce droit.

Dr. William Green, Oui, mais on doit prévoir les problèmes auxquels auraient à faire face les finissants s'engageant dans l'éducation post-secondaire et - ou dans le monde du travail albertain.

Mme Jean McDonald: Oui, si le nombre est suffisant.

Mme Diana McIntyre: Une fois établis il est entendu que le programme se continuerait de la Maternelle à la 12e.

Mme Simone Secker: Il faudra certainement en tenir compte en décidant de l'organisation des écoles desservant les francophones et en planifiant le curriculum d'études secondaires. Il faudra en plus s'assurer d'une préparation professionnelle adéquate de nos professeurs.

Mme Catherine Chichak: Oui.

Mme Sarah Clancy: On devrait commencé avec les 1e à la 6e années et puis, si les résultats sont bons, poursuivre jusqu'à la 12e année. Cependant si un élève souffre d'insuffisance en anglais il ou elle pourra s'inscrire dans une autre école.
M. James Shinkaruck: Ne voit aucun empêchement à l'éducation française de la maternelle à la 12e année.

B] Etablissements de langue et de culture françaises

1. L'ARTICLE 23 [3] [b] STIPULE: "Comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics". D'APRES VOUS, QU'EST-CE QU'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA MINORITE LINGUISTIQUE FINANCE SUR LES FONDS PUBLICS?

Mme Elizabeth Reid: C'est une école financée par les fonds publiques des écoles séparées dont l'enseignement est dans la langue de la minorité.

M. Hugh Tadman: Au mieux ce serait une école séparée pour permettre à l'ambiance unique de fleurir, et au minimum une aile ou section séparée ou distinte dans une école partagée avec d'autres programmes.

Mme Alice Gagné: Un local adéquat avec son personnel financé par les fonds publiques.

M. Mark Toth: Une école, ou une salle de classe dans une école, où les élèves peuvent étudier la langue et la culture de leurs ancêtres, subventionnée par des fonds fédéraux et provinciaux.

M. Philippe Gibeau: Un district scolaire complet avec Maternelle à la 12e année.

M. John Higgins: Un édifice séparé, un budget, un directeur et un personnel nommés par un bureau de gouverneurs francophones.

M. Francis O'Hara: Une école qui reçoit la même aide (édifice, équipement, livres, etc...) que les écoles anglophones.

Dr. William Green: L'établissement minoritaire est celle qui rencontre les objectifs de la communauté avec intérêts spéciaux sous la direction de la commission scolaire.

Mme Jean McDonald: Pas de réponse.

Mme Diana McIntyre: Un établissement qui emploie la langue de la minorité dans son opération totale sauf dans des options de langue seconde tel que l'anglais, l'allemand, etc.

Mme Simone Secker: Un lieu où l'enseignement et l'éducation des enfants se font en français dans les cadres des Commissions Scolaires tels qu'établis en ce moment par l'Acte scolaire de l'Alberta.

Mme Catherine Chichak: Etablissement peut être soit des salles de classes dans une école ou une école complète.

Mme Sarah Clancy: C'est un établissement financé par les fonds publics du système catholique en autant que cette école se trouve dans ce même système et sous une même administration.

2. QUELLES DISTINCTIONS FAITES-VOUS ENTRE L'ECOLE D'IMMERSION FRANCAISE ET L'ECOLE FRANCAISE?

Mme Elizabeth Reid: La première est pour les unilingues et bilingues anglophones tandis que l'autre est pour ceux qui maitrisent déjà le français.

M. Hugh Tadman: Immersion c'est une programmation bilingue profitant à l'enfant anglais ou à l'enfant français vivant dans un milieu anglais. L'école française offrirait principalement de l'instruction pour l'enfant qui parle couramment le français et qui serait appuyé par une famille qui parle le français. Il y a des exceptions dans les deux cas.

Mme Alice Gagné: Immersion reçoit des élèves francophones et des élèves anglophones pour offrir 80% de l'enseignement en français. Toutes communications sont faites dans les deux langues.

L'école française exige que ses candidats comprennent et conversent en français dès leur entrée. L'enseignement est offerte à 80% en français et les communications sont unilingues en français. Il va sans dire que l'ambiance est beaucoup plus française et que la culture canadienne française est transmise d'une façon plus concrète.

M. Mark Toth: Dans une école d'immersion l'étudiant apprend le français. L'école française est pour un étudiant francophone qui veut étudier en français et recevoir l'enseignement en français.

M. Philippe Gibeau: Immersion c'est pour ceux qui veulent apprendre le français. L'école française c'est pour ceux qui veulent apprendre le français, leur culture et se donner une ambiance.

M. John Higgins: Immersion enseigne en français, souvent comme langue seconde. L'école française est conçue pour seulement les francophones et la première langue d'enseignement est le français.

M. Francis O'Hara: Immersion fournit un milieu d'apprentissage facilitant l'acquisition de la langue française d'abord et la culturel française ensuite. L'enseignement dans l'école d'immersion se fait en fonction d'un grand nombre d'élèves qui ne parlent pas le français à la maison. Une école française s'efforcerait à enseigner la langue et la culture à des élèves qui parlent français à la maison.

Dr. William Green: L'immersion offre un expérience en profondeur dans la langue française et qui s'étend suffisamment pour offrir de l'instruction à ceux qui étudie le français comme langue seconde. L'école française est une école avec un milieu complètement français au point de vu linguistique et culturel et qui offre un système d'appui puissant pour les familles qui parle le français à la maison.

Voir

QUESTIONNAIRE

page 9

Questionnaire sur l'éducation

Mme Jean McDonald: En immersion l'anglais est employé pour une partie de la journée. Dans l'école française on emploie le français à 100% du temp et l'ambiance est française.

Mme Diana McIntyre: Le programme d'immersion offre 80% d'enseignement en français. L'école française 100% en français. Il faudrait s'assurer que l'acte scolaire soit changé en fonction de ceci avant d'établir l'école française.

Mme Simone Secker: L'école d'immersion s'adresse aux enfants anglophones, aux enfants de foyers où le français est rarement utilisé, et en somme à tous les enfants dont les parents ont choisi de les y inscrire.

L'école française se veut au service des francophones capable de communiquer en français et à tous ceux qui y ont droit d'après la Charte.

Mme Catherine Chichak: L'immersion est un établissement pour étudiants non francophones pour apprendre la langue; tandis que l'école française est pour les enfants des foyers français.

Mme Sarah Clancy: L'enfant qui parle déjà français risque de perdre son temps et de s'annuyer dans une école d'immersion. Dans une école française tous les élèves parlent déjà le français.

3. QUELS DEVRAIENT ETRE, D'APRES VOUS, LES CRITERES D'ADMISSION A UNE ECOLE FRANCAISE?

Mme Elizabeth Reid: Devrait être établi par la communauté francophone. Au moins une maîtrise minimale du français devrait être un pré-requis.

M. Hugh Tadman: A) Maîtrise de la langue; B) préférablement un foyer où on parle français; C) catholique.

Mme Alice Gagné: Comprendre et s'exprimer en français dès son entrée et les parents devraient accepter que toute communication serunt en français et que leur enfant soit baigner dans une ambiance et une culture canadienne française.

M. Mark Toth: Selon les critères de la Section 23 (3) (b) de la Charte des Droits.

M. Philippe Gibeau: Habileté à parler et comprendre la langue.

M. John Higgins: Etre né ou grandir dans un foyer où le français est la langue maternelle.

M. Francis O'Hara: Pour la maternelle et la première année le critère devrait être la maîtrise de la langue. Je pense que cette maîtrise peut-être adéquatement et justement évaluée.

Dr. William Green: Question difficile à répondre sans la consultation et l'implication de la communauté francophone. Jusqu'à quel point doit-on exiger la maîtrise de la langue? Et jusqu'à quel point que ces critères pourront-être contestés par les parents des élèves exclus au sein d'un système subventionné par fonds publiques.

Mme Jean McDonald: Par de réponse

Mme Diana McIntyre: Ne devraient pas être discriminatoires; par contre j'anticiperais que seulement des enfants parlant le français et de famille parlant le français s'incriraient puisque seulement ces élèves pourraient suivre le programme.

Mme Simone Secker: "Compétence à communiquer adéquatement selon l'âge et le niveau de l'enfant. Une école française dans un système financé sur les fonds publiques ne peut pas être une école réservée à une élite.

Mme Catherine Chichak: L'entrée devrait être ouverte à tous les enfants désirant recevoir l'éducation dans la langue française.

Mme Sarah Clancy: Que l'enfant soit issu de souche francophone ou qu'il possède déjà la langue française.

C] Gestion des établissements de langue et de culture françaises

1. A L'INTERIEUR DU SYSTEME SCOLAIRE ACTUEL, SERIEZ-VOUS EN FAVEUR D'ETABLIR UN MECANISME QUI PERMETTRAIT AUX FRANCOPHONES DE GERER LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POUR FRANCOPHONES? QUEL MECANISME DE GESTION SUGGERERIEZ-VOUS?

Mme Elizabeth Reid: Le contrôle doit demeurer avec les commissaires élus mais beaucoup de consultation avec la population francophone est certainement possible.

M. Hugh Tadman: Pas plus que tout autre groupe de parent.

Mme Alice Gagné: Les commissaires élus ont la responsabilité d'établir les politiques d'un système scolaire et les parents devraient faire connaître leurs attentes par la voie de leur commissaire. Je vois aussi la nécessité d'établir un comité de parents qui travaillerait avec l'administration pour que les buts de l'école soient atteints.

M. Mark Toth: Oui, à l'intérieur des systèmes qui sont en place. Les programmes et le curriculum doivent être approuvés par la Commission scolaire.

M. Philippe Gibeau: Oui cela est déjà en place. Comme commissaire sortant de charge, je sais qu'on fait beaucoup pour les francophones. Si je suis ré-élu beaucoup plus sera fait.

M. John Higgins: Oui, par un bureau de gouverneurs élu par les contribuables francophones, mais sous la juridiction de la commission scolaire catholique en ce qui concerne la programmation et l'éducation religieuse.

M. Francis O'Hara: Oui, un comité clairement responsable aux parents par exemple dans le choix du personnel; et responsable à la commission scolaire dans d'autres aspect tel que certificat d'enseignement, catholicité et éligibilité pour le personnel permanent.

Dr. William Green: Dépend de la définition du mot mécanisme et du mot contrôle.

Mme Jean McDonald: Pas de réponse

Mme Diana McIntyre: Par principe, le contrôle ultime doit demeurer entre les mains de la commission scolaire. On ne peut s'attendre qu'une commission scolaire déléguerait la responsabilité totale sans se réserver l'autorité finale. Sans plus d'étude je ne suis pas en mesure de faire une recommendation finale. Je suggère qu'une méthode d'établissement d'un comité aviseur ou d'un bureau d'aviseurs (Advisory board) pour l'école française pourrait fonctionner.

Mme Simone Secker: La gérance revient de par la loi scolaire à la commission scolaire. Le mécanisme pourrait être une société de parents en capacité avisaire Au directeur et directrice et à la Commission scolaire. Un statut d'école communautaire permettrait une participation plus directe des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Mme Catherine Chichak: Je pense que nous devrions avoir des représentants de la communauté francophone impliqué dans le développement et le fonctionnement de leur programme à l'intérieur du système existant.

Mme Sarah Clancy: Oui, la moitié anglophone et la moitié francophone pourraient entrer en consultation sur des sujets traitant de l'école.

D]Services

1. LES ELEVES QUI FREQUENTENT UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR FRANCOPHONES ONT-ILS DROIT AUX MEMES AVANTAGES QUE LES ELEVES QUI FREQUENTENT LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT?

a] ACCESSIBILITE A L'ECOLE FRANCAISE [TRANSPORT]

b] DEVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

c] SERVICES PARTICULIERS POUR PROBLEMES D'APPRENTISSAGE

d] BIBLIOTHEQUE

Mme Elizabeth Reid:
a-b-c-d] Dans un monde idéal, oui. Selon l'argent disponible et avec le temps moyennant une inscription suffisamment nombreuse, je verrais tous ces services rendus, sauf le transport car je crois que le coût du transport de toute la commission scolaire séparée doit être ré-évalué.

M. Hugh Tadman:
a-b-c-d] Tous ces services doivent être étudiés en se servant de 3 critères.
a] le nombre d'enfants
b] ressource financière disponible
c] décissions doivent être prises raisonnablement par les parents et les commissaires.

Mme Alice Gagné:
a] Autobus jaune ou E.T.S. comme dans les écoles d'immersion.
b] Programmes déjà développés par et pour notre système et ceux que nous avons et pourrons obtenir des autres ministères d'éducation répondant à nos besoins.
c] Je crois fortement qu'il doit y avoir des services particuliers (salle d'orthopédagogie) dans les écoles françaises et dans les écoles d'immersion. Notre système a depuis plusieurs années un psychologue bilingue dans ses écoles.
d] La bibliothèque devrait être le coeur de l'école, c'est pourquoi chaque nouvelle école reçoit un budget particulier pour l'établissement de sa bibliothèque. L'école française aura les mêmes avantages.

M. Mark Toth:
a] Pourvu que les nombres le justifient un service de transport spécial.
b] Devrait être mis sur pieds par les francophones eux-mêmes après consultation avec la province et l'approbation de la commission scolaire.

c] voir b
d] voir b.

M. Philippe Gibeau:
a] Oui, certainement
b] Oui, certainement
c] Oui, certainement
d] Oui, certainement

M. John Higgins:
a] Un service d'autobus serait accordé selon le budget octroyé à l'école française par la commission scolaire.
b] Programmation adapté aux besoins spécifiques des francophones devrait être développé par l'école et la commission scolaire.
c] Les mêmes critères que l'on se sert dans les autres écoles du système seraient développés pour l'école française.
d] Le budget de la bibliothèque sortirait des fonds versés par la commission scolaire et le contenu serait déterminé par le directeur et le personnel.

Si élu commissaire, je voterai pour mettre sur pied:
a. un bureau de gouverneur semi-autonomme pour l'école française proposée.
b. un budget per capita pour l'école française.
c. un département spécial à l'intérieur de la commission scolaire qui ferait les liens entre la Commission et l'école française.

M. Francis O'Hara: Oui et on s'attend à ce que l'école assume les mêmes obligations que les autres.

a] Suivant les mêmes critères que ceux établis pour les autres écoles en ce qui concerne l'octroi des billets d'autobus ou des tarifs réduits.
b] Le développement de la programmation est dispendieux. On doit faire pression sur le ministère d'éducation pour qu'il nous accorde les services de programmation équivalents aux autres écoles.

c] Où possible les services d'orthopédagogie individuel ou collectifs devraient être accordés à l'école française.
d] Une bonne bibliothèque est essentielle à une éducation de qualité. La bibliothèque devrait être égale à celle dans les autres écoles.

Dr. William Green:
a-b-c-d] Oui à tous ces services pour autant que les coûts des services ne sont pas excessivement supérieures aux coûts des autres programmes financés par les fonds publiques.

Mme Jean McDonald: Pas de réponse

Mme Diana McIntyre: Sans se pré-occupé des détails la question principale à considérer c'est si nous avons le nombre suffisant d'élèves pour établir une école française. Les critères pour interpréter "nombre suffisant" doit premièrement prendre en considération la capacité de fournir une éducation de qualité et de rencontrer les standards d'éducation tel qu'établis par la province; et deuxièmement à voir si nous pouvons fournir les mêmes services qu'aux écoles régulières sur une base efficace financièrement. Une commission scolaire doit prendre en considération les besoins de tous, ce qui inclus les groupes minoritaires et spéciaux, s'efforçant d'atteindre les standards les plus hauts possibles, pour chacun tout en respectant les ressources financières disponibles. Si les services mentionnés peuvent être octroyés tout en rencontrant les mêmes standards et les mêmes coûts relatifs que les écoles régulières, ils devraient être fournis dans les écoles françaises.

Mme Simone Secker: Oui
a] "La politique du transport subventionné se maintiendra".
b] "Un éducateur a déjà été assigné à la tâche de développer les programmes. On veillera à continuer la mise à jour".
c] "Besoin d'un meilleur service d'assistance, orthopédagogique au niveau élémentaire.
d] Lors des inspections des écoles Junior High l'an passé, le Ministère a réalisé qu'il y avait des lacunes sérieuses dans ce domaine ((bibliothèque) dans toutes nos écoles. Il faudra qu'il subventionne mieux nos besoins en bibliothèques.

Voir

QUESTIONNAIRE

page 10

Chronique Jeunesse

Le Franco publie cette semaine les oeuvres de certains élèves inscrits aux programmes d'immersion des écoles publiques d'Edmonton. Nous comptons publier ces oeuvres deux fois par mois avec l'espoir que cela encouragera les élèves. Nous savons aussi que les parents et les lecteurs du Franco s'y intéresseront.

Télévision projet Radio-Canada

Je vais parler du Projet de Radio-Canada. On s'est préparé pour le Projet Radio-Canada en répondant a des questions sur l'immersion. La classe 5-6 a été sur les ondes de Radio-Canada, mercredi le 13 décembre à 6 h 35 P.M. dans le cadre de l'émission Jeunesse. Deux étudiants de la classe de M. Plamondon ont parlé sur les ondes de Radio-Canada aussi. Ils s'appellent Rebbeca et Brian. La longueur de l'émission étaient d'une heure et trente-cinq minutes avec la musique.

Voici quelques exemples des questions qui étaient demandées sur Radio-Canada: Qu'est-ce que tu penses de l'immersion française? pourquoi es-tu en immersion? qu'est-ce que la langue française représente pour toi? est-ce que tu penses que être bilingue est important au Canada? qu'est-ce que vous faites dans votre classe cette année en 5-6 et est-ce que tu penses que ton anglais est aussi bon que l'anglais des étudiants du programme régulier? Chaque question a eu deux ou trois réponses mais cette question et trois autres questions ont eu seulement une réponse.

Voici ce que les étudiants pensent. En général, les étudiants sont en immersion parce qu'ils pensent qu'ils auront plus d'avantages ou de chances pour obtenir un travail. Certains étudiants ont ajouté que parler français leur permet de communiquer avec d'autre gens qui ne parlent pas anglais. Les étudiants reconnaissent leurs préférences pour l'immersion et les principales raisons sont que l'immersion leurs procure un plus grand défi académique tout en leur donnant la possibilité de communiquer dans une langue seconde. Les étudiants pensent que le meilleur type de personne pour enseigner en immersion est une personne qui est née dans une communauté ou un pays francophone et qu'il parle couramment le Français. Un autre point fut ammené à propos de la relation professeur-élève qui doit exister dans la salle de classe. Pour certains, le professeur doit considérer les étudiants comme des personnes humaines, comprendre leurs problèmes et penser qu'il a déjà été un enfant lui aussi.

Souvent, les étudiants en immersion sont un peu tête enflée parce qu'ils s'imaginent que le fait d'être en immersion veut dire qu'ils sont plus intelligents. Sur cette affirmation, l'opinion des étudiants est partagée. D'un côté, certains disent qu'ils sont intelligent parce qu'ils doivent utiliser leurs cerveaux plus souvent et font plus de choses. De l'autre côté, quelque-uns croient qu'ils ne sont pas plus intelligents mais sont de même niveau. Ce n'est pas parce qu'on apprend plus d'information qu'on est plus intelligent. C'est très relatif.

Lorsque les gens parlent de l'immersion, ils invoquent souvent que nous sommes déficients dans la langue anglaise. Sur ce point, les étudiants pensent que leur anglais est aussi bon que l'anglais des étudiants du programme régulier parce qu'après tout nous parlons toujours anglais en dehors de l'école et que tout notre environnement est anglophone.

Une question qui est souvent débattue est à savoir si la grammaire doit être la principale chose à apprendre. A cette question, les étudiants ont répondu que l'apprentissage de la grammaire est insuffisant. Pour apprendre à communiquer, il te faut des expériences spéciales où tu parles de choses que tu aimes, que tu as vécues ou que tu as vues.

L'attitude des étudiants vis-a-vis l'immersion est très positive. La plupart d'entre-eux voudraient que leurs enfants aillent la même chance qu'eux et le même respect pour les deux langues: soit l'anglais et le français. Le fait d'être bilingue est très important pour nous, les étudiants. La majorité des étudiants pensent que tous les Canadiens devraient être bilingues pour se sentir non pas Canadien-anglais ou Canadien-français, mais juste comme Canadien. Aussi pour qu'ils puissent communiquer plus facilement et alors ils se comprendront mieux les uns et les autres et ils pourront partager la culture de l'un et l'autre.

Par: Dawn Zahar

Le légume

Il y avait une fois des légumes qui vivaient dans le jardin de Marie. Elle avait le plus beau jardin de la ville. Les légumes pensaient qu'elle était très gentille et attentionnée. Elle donnait toujours aux légumes la quantité d'eau nécessaire et la nourriture dont chaque plante avait besoin pour être en santé.

C'était la neuvième génération de légumes qui y vivait. Tous vivaient en harmonie avec les uns et les autres.

C'était le printemps et les bébés-légumes étaient juste un demi-pouce de haut. Les mamans légumes passaient dans les rues de terre en regardant leurs bébés.

"Viens ici" disait la maman des bébés carottes à la maman des haricots. "Regardes, cette carotte ne ressemble pas aux autres. Sa couleur et sa forme sont différentes. "C'est vrai" dit la maman haricot. "Elle ne ressemble pas du tout à aucune sorte de légume que je connais." A ce moment, Marie venait donner de l'eau aux bébés légumes et alors les légumes cessèrent de parler.

Durant les mois qui passèrent, les bébés légumes grandissaient et la plante différente devenait le centre de tous les commérages dans le jardin.

"Avez-vous vu la carotte différente?" dit la maman haricot. "Elle ressemble à quelque chose que j'ai vu il y a longtemps". disait la maman des choux. "Je devrais aller voir la maman des concombres. Elle est la plus vieille parmi nous et elle sait peut-être quelle sorte de légume qu'est cette plante bizarre" dit la maman des carottes. Alors toutes les mamans légumes allèrent à la maison de la maman concombre.

"Maman concombre"? demandait la maman carotte. "Est-ce que je peux entrer?". "Oui ma fille, qu'est-ce que tu veux?" disait la maman concombre. "Je veux que tu me dises quelle sorte de légume est cette plante bizarre qui pousse dans le jardin" dit maman carotte. "Je viendrai demain matin et tu me montrera où est cette carotte bizarre" disait la maman des concombres.

Le matin suivant, les quatre mamans allèrent à la rue où ce légume étrange poussait. "La voici" dit madame haricot. "Qu'est-ce que c'est, sais-tu quelle sorte de légume c'est?" dit maman des choux. Soudainement la maman des concombres commença à rire et elle riait et riait. "Quelle est la farce" demandèrent les autres mamans qui étaient présentes. "Ce n'est pas un légume, c'est une fleur. Marie a peut-être laissée tomber une graine de fleur par accident. Vous savez qu'elle a un jardin de fleurs". "Mais comment est-ce que l'on peut la remettre dans le jardin des fleurs" demandèrent les quatres mamans. "Je peux marcher par moi-même" la fleur qui parlait pour la première fois. Tout le monde la regarda tout étonné. "Quelle bonne idée" disent les mamans. Alors tous les bébés et les mamans dirent aurevoir à la fleur qui les quittaient. "Aurevoir" dit-elle durant qu'elle escaladait le mur de bois. Après un jour de marche, elle est finalement arrivée à sa maison. Durant la nuit, elle monta un mur de bois et elle fut dans le jardin des fleurs et elle s'est endormie. Au matin, elle retrouva ses parents et elle a vécu très heureuse depuis ce temps.

Par Hilary Kemp 6ème année
McKee Elementary School.

Moi

Bonjour, je m'appelle Alison Kemp et je demeure au 118, Morin Maze. Je suis contente d'être à l'école aujourd'hui parce que j'ai rencontrer tous mes amis de l'année passée et ils sont encore mes amis. Je suis aussi contente que je suis ici parce que j'ai rencontré M. Fallon et j'étais bien joyeuse.

J'aime beaucoup faire les arts parce que c'est plaisant et cela vous donne la chance d'exprimer votre talent et votre créativité. J'aime aussi les maths parce que cela vous donne la chance de penser vite et c'est bon pour la logique.

Je me sens très bien à l'école parce que mes amis sont encore ici et parce qu'ils sont gentils. J'aime les aires ouvertes le moins dans l'école parce qu'elles sont quelquefois trop bruyantes.

J'aime jouer aux cartes à la maison et jouer avec mon ami Brandy parce que c'est plaisant. Brandy n'a pas d'autre ami que moi. J'aime être à la maison parce que je peux faire beaucoup de choses et je suis avec ma famille. Je n'ai pas fait de choses drôles dans ma vie. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est vrai.

Mon film favori est "E.T." parce que c'était drôle, triste et c'était une bonne création. Mon livre favori est "Murder on the Canadian" parce que c'est une histoire d'un garçon qui résoud un mystère.

Je suis une pessimiste. J'ai des défauts comme; je suis une escargot et je ne travaille pas vite. Mais je suis gentille et bonne dans les mathématiques.

Je préfère un ami que est honnêtre, gentil, compréhensif et beau. Ces qualités sont importantes pour moi. Tout le monde a besoin de quelqu'un d'autre pour lui parler. Autrement, chaque personne est rien.

Les choses les plus importantes dans ma vie sont: mes chats, ma famille, et mes amis. Mes chats sont une partie de moi et je les aime tous. De même pour ma famille et mes amis.

Plus tards, je vais devenir un vétérinaire. J'ai décidé d'être un vétérinaire quand mon chat est mort au mois de septembre. Il était un bon ami, peut-être le plus important dans ma vie.

Alison Kemp

Questionnaire sur l'éducation suite de la page 9

Mme Catherine Chichak: Oui
a) La transportation serait déterminée de la même façon que pour les autres écoles.
b) Exige consultation et participation des représentants de la communauté française.
c) Programme propre à la culture et l'héritage Canadienne-française. Encore là, le besoin de consultation et de dialogue.
d) Les écoles françaises ont droit à une bibliothèque égale à celles des écoles anglaises.

Mme Sarah Clancy:
a) Oui, service d'autobus tout comme l'école d'immersion française et ukrainienne bilingue.
b) Oui, spécialement si un enfant a besoin d'aide avec la langue anglaise.
c) Oui, comme à 1-b) ou si l'enfant a besoin d'une aide spéciale dans les deux langues.
d) Oui, je pense que des livres de bibliothèque en français ainsi qu'en anglais devraient être disponibles.

M. James Shinkaruck: J'appuie le concept des droits à l'éducation française tel qu'établit dans la charte des droits. Je ne vois aucune raison qui nous empêcherait d'offrir une programmation française de la maternelle à la 12e.

Si je comprend bien, les écoles française seraient un pas en avant sur les écoles d'immersion française que nous avons présentement. Par contre, on s'attend que ces écoles françaises seraient plus efficaces pour avancer l'idée de la culture française. Cela n'est pas une séparation de ce que l'éducation s'efforce d'être. J'appuie tout concept qui enrichit l'aspect culturel de l'éducation.

En plus, je comprends que le programme d'étude du Ministère d'Education sera respecté, et que l'enseignement de la religion catholique et des valeurs chrétienne seront une partie intégrale du programme de l'école. L'école doit faire partie de la Commission Scolaire Catholique si de telles écoles sont pour recevoir des fonds publiques. Par contre, il semble être dans l'ordre des choses que les francophones aient un certain contrôle sur leur propre établissement d'éducation. Ce que cela veut dire c'est qu'ils soient libres de contrôler tout ce qui encourage efficacement la culture et l'héritage française dans l'atmosphère de l'école. Je présume que l'école française deviendrait une extension du foyer français.

L'ECOLE GEORGES-ET-JULIA-BUGNET



Le titre de notre école

Georges et Julia Bugnet étaient un jeune couple d'immigrants français qui vinrent s'installer en Alberta en 1904. Tout en cultivant leur ferme près de Rich Valley, ils élevèrent dix enfants. M. Bugnet est un écrivain (poète et romancier) et un horticulteur bien connu. De plus, il fut commissaire d'école pendant 47 ans et mourut dernièrement à l'âge de 102 ans.

Pour nous, aujourd'hui, ce couple représente le dévouement à l'éducation, à la beauté par la rose Thérèse Bugnet, à la langue française par la poésie et la prose, au respect de la terre par leur vie de colonisateur et colonisatrice et enfin, à la famille. Comme pour nous ou pour nos parents, ce couple rappelle l'enracinement nouveau d'un peuple qui bâtit son avenir.

Une éducation totale en français pour nos enfants

Les principes fonc
de l'école Georges-et

L'Ecole Georges et Julia Bugnet reconnaît que les parents représentent les vrais clients de l'école. L'école Bugnet est à l'écoute des besoins de la communauté francophone. Elle existe pour répondre aux besoins des parents et enfants qui veulent une véritable éducation française.

Les francophones n'acceptent plus d'être des citoyens de deuxième classe ni des étrangers chez eux en matière d'éducation.

Inscrire vos enfants à l'Ecole Georges-et Julia Bugnet c'est bénéficier des avantages suivants:

1) une école pensée pour et par des francophones albertains
2) une école qui veut unir les francophones par un esprit de respect.
3) une école qui recherche et met en pratique la collaboration entre l'administration, les professeurs, les parents et les enfants.



Message de Mme LeMessurier Ministre de la Culture

Il me fait grand plaisir de féliciter l'école Georges-et-Julia Bugnet de la part du gouvernement de l'Alberta

L'ouverture d'une nouvelle école est un fait très intéressant, spécialement lorsque cette école a été créé dans le but de donner un environnement dans lequel les enfants peuvent vivre et s'exprimer dans leur culture

Je suis certaine que l'école Bugnet jouera un rôle important dans la croissance et l'enrichissement de la vie culturelle de votre communauté.

Le gouvernement de l'Alberta félicite tous ceux qui ont contribué à cette nouvelle entreprise et souhaite beaucoup de succès dans le futur au personnel de même qu'aux étudiants.

Bien à vous

Mary J. LeMessurier

Ministre de la culture

es fondamentaux
rges-et-Julia Bugnet

4) une école francophones légitime. L'Ecole Bugnet est fondée sur des principes qui lui assureront une évolution rapide, efficace et de longue vie.
5) une école où les enfants réussiront dans une ambiance chaleureuse, majoritaire et de qualité.

ADRESSE

L'Ecole Georges-et-Julia Bugnet est située au 8620 - 91e rue, Edmonton, T6C 3N2, près de la Faculté St Jean.

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à composer le 468-2925 ou le 465-5954.

Message de félicitations du Secrétaire d'Etat à l'occasion de l'ouverture de l'école Georges-et-Julia Bugnet

Je suis très heureux de féliciter aujourd'hui les francophones d'Edmonton qui ont oeuvré avec tant de zèle et de persévérance à la création de l'école Georges-et-Julia Bugnet. La communauté francophone d'Edmonton illustre ainsi la robustesse de ses racines et sa détermination à s'épanouir au cours des générations à venir.

Comme vous le savez, je suis, et je continuerai à suivre avec le plus vif intérêt les efforts des francophones de l'ouest du Canada dans leur lutte pour l'accès à l'instruction en français, selon les termes définis à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. C'est pourquoi je me réjouis tout particulièrement de la victoire que représente pour ces droits l'ouverture de l'école Georges-et-Julia Bugnet. Je lui souhaite un succès éclatant et une très longue vie.



Le secrétaire d'État

Serge Joyal

Les avantages de l'école Georges-et-Julia Bugnet

A) L'Homogénéité: L'Ecole Bugnet s'adresse aux enfants francophones (qui parlent déjà français). Elle se distingue des écoles d'immersion par son caractère majoritaire francophone où l'on apprend, évolue, joue et vit en français de façon spontanée

B) Un programme d'enseignement pour les francophones: En plus du cadre prescrit par le Ministère de l'Education l'Ecole Bugnet offre un programme conçu pour les francophones afin qu'ils et qu'elles se développent à leur plein potentiel Un programme des beaux arts vient encourager l'enfant francophone à vivre et à exprimer son être français Le théâtre, la musique, le chant choral, le dessin, la gymnastique, le tissage et l'appréciation du film y seront offerts. De plus, l'anglais y sera enseigné à compter de la fin de la 2e année

C) Contrôle de l'institution scolaire. Puisqu'en Alberta et à Edmonton, il n'existe toujours pas de conseil scolaire francophone, les francophones doivent se donner les moyens de guider l'orientation de leur école Ils doivent être en mesure d'en assurer l'évolution constante Le comité de parents de l'Ecole Bugnet travaille en collaboration avec l'administration de l'Ecole, cependant, c'est cette dernière qui en assume la direction Par ailleurs, les conseils scolaires actuels ne repondent pas aux besoins des francophones Les parents ont besoin de pouvoirs réels et non seulement consultatifs pour établir le cadre général.

D) Le respect des croyances religieuses: Puisque nous sommes en situation minoritaire et peu nombreux (22,000 à Edmonton), l'Ecole Bugnet ne veut pas faire de division entre les francophones de diverses croyances religieuses. Le vécu de l'Ecole Bugnet se déroule dans une ambiance quotidienne du respect de l'autre. L'Ecole Bugnet n'est pas une école neutre Les parents pourront choisir pour leur(s) enfant(s) des cours de

i) religion catholique
ii) morale
iii) autre

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnés, adressées au Chef Politique de Contrat et Administration, Ministère des Travaux Publics du Canada, salle 200, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 11 h 30, H.A.R., à la date limite spécifiée. Les documents de soumission peuvent être obtenus des bureaux en liste du Ministère, sur paiement du dépôt demandé

PROJET

No. 003100
pour Parcs Canada
Parc national de Jasper, Alberta
Tranchée Punch Bowl
Concassement de gravelle et stockage

Date limite: 21 octobre 1983

Dépôt: 50$

Les documents de soumission peuvent être obtenus de la salle 200, 2e étage, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, salle 632, Edifice Harry Hays, 220 - 4e avenue S.E., Calgary, Alberta 1166 rue Alberni, Vancouver C.B., et peuvent être examinés aux Bureaux de l'Association de la Construction Routière à Vancouver, C.B., et Edmonton, Alberta.

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour les plans et spécifications doivent être fait à l'ordre du Receveur général du Canada, et seront retournés, avec les documents en bonne condition dans le mois qui suit la date d'ouverture de l'appel d'offre.

Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS PUBLIC

Le C.R.T.C. a été saisi des demandes suivantes. Projet de modification du Règlement sur la radiodiffusion M.F. Augmentation de la durée maximale de publicité pour les stations de radio MF exploitées par des titulaires de licences MF jumelées. Le Règlement sur la radiodiffusion M.F., établit cinq catégories de licences MF: Société Radio-Canada, spéciales, jumelées, indépendantes et premier service radio. Par licence MF jumelée, on entend une licence délivrée à l'intention d'une station MF exploitée par un titulaire de licence d'une station MA dans la même langue et dans le même marché. Une licence MF indépendante désigne une licence d'exploitation d'une station MF dans le cas où, au moment de la délivrance ou du renouvellement de la licence, le titulaire en question n'exploite aucune autre station de radio dans la même langue et dans le même marché. De l'avis du Conseil, c'est encore un avantage pour un titulaire d'être ainsi autorisé à utiliser deux fréquences radiophoniques rares dans un même marché et il maintiendra donc les exigences supérieures relatives aux formules premier plan, de matériel d'enrichissement création orale et du matériel combiné des formules premier plan et mosaïque. Cependant, il reconnaît également que cet avantage n'est pas aussi marqué qu'il a pu être par le passé et que rien ne prouve qu'une augmentation à 150 minutes de matériel publicitaire autorisé par jour aurait un effet néfaste sur les autres entreprises de radiodiffusion ou sur l'auditoire. Le Conseil entend donc autoriser les titulaires de licences MF jumelées à augmenter la durée maximale permise de matériel publicitaire par jour en la faisant passer à 150 minutes. Le projet de modification du Règlement sur la radiodiffusion M.F. figure en annexe. Toutes les parties qui désirent commenter sur cette question sont priées d'envoyer leurs observations par écrit au Secrétaire général du CRTC, Ottawa, Ont, K1A 0N2, au plus tard le 24 octobre 1983

Tous les documents du C.R.T.C. sont publiés intégralement dans les deux langues officielles dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du C.R.T.C. et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du C.R.T.C. en téléphonant aux bureaux du Conseil à Ottawa-Hull (819) 997-0313, Halifax (902) 426-7997, Montréal (514) 283-6607, Winnipeg (204) 949-6297, Vancouver (604) 666-2111 (PN 215)

Canada

★ ★ ★ ☆ ★

Abonnez-vous au Franco

★ ☆ ★ ★



COMMENT VOTER



Avec les deux mains, insérez le scrutin dans l'appareil enregistreur du vote. Glissez la carte jusqu'à ce qu'il soit possible de placer les trous du talon du bulletin par dessus les petits poteaux.



Pour voter, tournez à la page une et faites une perforation directement à travers le trou vis-à-vis le candidat ou la question de votre choix. Utilisez la poinçon attaché à l'appareil enregistreur. Tenez le en position verticale et appuyez doucement mais avec fermeté.



Quand vous aurez fini de voter, enlevez le scrutin de l'appareil enregistreur, placez le dans l'enveloppe spéciale et présentez le tout au responsable du scrutin qui enlèvera le bout exposé et déposera le bulletin de vote dans l'urne de scrutin.

Un électeur qui sans faire exprès aurait rendu son bulletin de vote inadmissible, peut en le retournant à l'adjoint au scrutateur et en établissant le fait de son inadvertance à la satisfaction de l'adjoint au scrutateur, recevoir un autre bulletin de vote.

Si un bulletin de vote est déchiré, défiguré ou traité de toute autre façon par un électeur pour que l'électeur puisse être identifié, ce bulletin est nul et ne sera pas compté.



Laurence Decore

Un homme d'affaire à la mairie d'Edmonton

LE FRANCO... C'est du moins ce qu'aimerait M. Laurence Decore lui-même, candidat dans cette course pour la mairie qui se fait essentiellement entre lui et le maire sortant M. Cec Purves.

M. Decore se présente comme homme d'affaires d'expérience qui veut diriger la ville d'Edmonton un peu comme il ferait un commerce. En effet, la liste de ses succès dans le monde des affaires est impressionnante. Il est le co-fondateur de la compagnie de câblodistribution QCTV. Il a fait construire un centre d'achat régional et un complexe d'appartements à Lethbridge. Il a été propriétaire et gérant d'un motel de 50 unités à Penticton en C.B.. Il pratique présentement le droit à Edmonton avec la firme Decore et Compagnie avocats.

Comme exemple de ses intentions s'il est élu maire, il créerait des Conseils d'administration pour les compagnies qui sont les propriétés de la ville, dont Edmonton Telephones et Edmonton Power. Selon lui les échevins à qui il revient de surveiller la gérance de ces deux entreprises et d'y appliquer des principes de fonctionnement ne sont pas nécessairement formés à ce genre de travail et par conséquent ne sont pas non plus les mieux placés pour faire un bon travail. Les Conseils d'administration seraient, toujours selon l'idée de M. Decore, composés de personnes expérimentées dans la gestion d'entreprise privée.

Dans un effort suprême pour arriver à rendre le processus des prises de décision à l'hôtel de ville plus efficace et plus rapide, Laurence Decore voudrait mettre sur pied un Comité exécutif composé du maire et des six échevins qui auront reçu le plus grand nombre de votes lors des élections. Ce groupe formé en exécutif aura des responsabilités particulières et un pouvoir de décision sur tous les sujets qui ne nécessitent pas l'écriture d'une loi ni d'auditions publiques.

Son objectif à long terme, pour arriver à rendre plus efficace le travail de gouverner une ville comme Edmonton, c'est de forcer l'instauration d'un système d'élection municipales par laquelles les échevins seraient obligés à identifier leur sphère d'intérêt et leurs domaines de compétences.

Sur la question épineuse de la vallée, M. Décore favorise le mariage des quartiers résidentiels avec les étendues vertes destinées aux parcs. Il en coûterait trop cher (24 millions de dollars) pour acheter les maisons qui existent présentement dans la vallée et qui sont occupées par environ 900 personnes.

M. Décore, s'il est élu maire, cherchera à ne pas augmenter les taxes du tout. Il n'est pas question pour le moment donc d'acheter les maisons des résidents dans la vallée.

Mais comment fera-t-il pour ne pas augmenter les taxes quand on sait que le coût de la vie augmente toujours. M. Décore de répondre qu'il a l'intention de faire un nettoyage au niveau des cadres car il est convaincu que la ville dépense beaucoup trop en gestion. En compressant les départements on peut arriver, toujours selon Laurence Decore, à rendre plus efficace l'opération dans son ensemble tout en éliminant certains postes de cadres et de cadres supérieurs. Il ajoute cependant qu'il n'est nullement question de réduire en quoi que ce soit les services essentiels, tels les pompiers, la police municipale et les services sociaux.

Sur la difficile question du transport en commun via le LRT (Transport léger rapide) M. Decore s'en remet entièrement au gouvernement provincial en recommandant de hâter les versements en provenance du Alberta Heritage Trust Fund. Ce fonds en fiducie se chiffre dans les milliards et doit servir maintenant pour les Albertains de demain, de dire M. Decore, tel que cela est prévu dans la politique du gouvernement provincial. Le transport léger rapide doit s'étendre jusqu'à l'université, Millwoods et l'Ouest de la ville.

Le sujet le plus controversé à Edmonton est sans doute cette question du West Edmonton Mall et la compagnie Triple Five. D'après Laurence Decore le Conseil de ville a fait une première erreur monumentale en acceptant l'échange de terrain avec Triple Five donnant à ce dernier le terrain adjacent à l'actuel emplacement du West Edmonton Mall. Supposément ce terrain devait servir pour la construction de maisons et de résidences à densité moyenne.

Mais voilà qu'un an et demie plus tard Triple Five demande un changement de zonage pour pouvoir agrandir son centre d'achat. Ce changement selon les experts enflerait la valeur de ce terrain d'environ 40 millions de dollars.

Laurence Decore recommende un délai de 90 jours sur cette décision. En plus il ajoute que si la ville accorde ce changement de zonage à Triple Five, elle devrait exiger en retour que cette compagnie entreprenne un développement résidentiel au centre ville où le besoin est urgent pour que les commerces puissent compter sur une clientèle à proximité.

M. Decore fut élu échevin en 1974 et a occupé plusieurs postes clés dont président du comité des affaires économiques de la ville, président du comité responsable du budget et président du comité des affaires publiques.



M. Laurence Decore

Une femme battue qui retire sa plainte, se rend vulnérable

(S.O.P.) — Une plainte portée par une femme battue devrait normalement suivre son cours devant les tribunaux réclame le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF).

La RAIF a d'ailleurs transmis une pétition en ce sens au ministre de la Justice Marc-André Bédard. Elle avait été signée de 1.465 noms.

Selon le RAIF le système actuel laisse à une femme la possibilité de "retirer" la plainte qu'elle vient de porter contre son conjoint mâle qui la battait.

Mais plusieurs femmes retirent la plainte à la suite des menaces qu'elles reçoivent de leur conjoint et "deviennent vulnérables face à un mari vengeur", explique le RAIF.

De plus, les policiers ont tendance à ne plus prendre au sérieux les appels au secours d'une femme battue qui a dans le passé déjà retiré une plainte de cette nature.

Selon la pétition du RAIF, toute plainte d'une femme pour voie de faits contre son conjoint devrait suivre normalement son cours jusqu'au juge qui pourra obliger l'agresseur à recevoir une thérapie pour son comportement violent.

AUTRES MOYENS

Pour prévenir de façon plus constante la violence faite aux femmes, la RAIF suggère par ailleurs certaines propositions concrètes:

— la maison familiale devrait être possédée conjointement par les deux époux "afin de réduire la tendance d'hommes abusifs à se conduire en maître des lieux".

— l'autonomie financière de la femme devrait être assurée. A cet fin l'exemption de personne mariée (environ $100 par mois) devrait être versée directement par le mari à l'épouse au lieu d'être portée à la déclaration d'impôt.

— les maisons d'hébergement pour femmes battues devraient être mieux appuyées financièrement.

— enfin la lutte à la pornographie violente devrait être intensifiée.



CBXFT RADIO-CANADA

Horaire de télévision

SAMEDI 8 octobre

07h30 Camimero
07h45 Merci M. Noe
08h00 Nils Holgersson
08h30 Passe Partout
09h00 Rémi
09h30 Candy
10h00 Ulysse 31
10h30 La vallée secrète
11h00 Les héros du samedi
12h00 La semaine parlementaire à Ottawa
14h00 Ciné-famille: "Pompier-détectives"
16h00 Bagatelle
17h00 La course autour du monde
18h00 Les Chinois
19h00 Le monde merveilleux de Disney
20h00 La soirée du hockey Philadelphie à Montréal
22h00 Le téléjournal
22h30 Le régional
23h05 La politique fédérale
23h15 Cinéma: "F.I.S.T."

DIMANCHE 9 octobre

07h30 Docteur Doolittle
08h00 Tom et Jerry
08h30 Passe Partout
09h00 Les contes de la forêt verte
09h30 Kimbe
09h45 Si tous les gens du monde
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Film d'art
12h00 Magazine de la semaine verte
13h00 Moi aussi je parle français
13h30 Football Canadien: Concordes de Montréal à Régina
16h00 Film au téléciné
17h00 Coup d'oeil
18h00 Second regard
18h30 Le sens des affaires
19h00 Court circuit
19h30 Les beaux dimanches Champs Elysées à Montréal
21h00 Le téléjournal
21h20 Les beaux dimanches Mozart (3e de 4)
22h50 Le régional
23h05 Présentation du ciné-club
23h10 Ciné-club: "A l'Ouest rien de nouveau"

LUNDI 10 octobre

09h30 En mouvement
09h45 Sur le bout de la langue
10h00 Passe Partout
10h30 A tire d'aile
10h45 Tape Tambour
11h00 Rien que pour vous
11h30 Star Trek
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h00 Football Canadien Vancouver à Winnipeg
16h00 Allo Boubou
17h00 Au jour le jour
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Drôle de vie
19h30 Terre humaine
20h00 La bonne aventure
20h00 Poivre et sel
20h30 La bonne aventure
21h00 Quincy
22h00 Sports Alberta
22h05 Le téléjournal
22h30 Le point
23h00 Coup d'oeil
23h15 Nana

MARDI 11 octobre

09h30 En mouvement
09h45 Les 100 tours de contour
10h00 Passe Partout
10h30 A tire d'aile
10h45 Tape tambour
11h00 De bien belles choses
11h30 Les aventures de Vicky le viking
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h00 Cinéma: "Bébert et l'omnibus"
16h00 Bobino
16h30 Les nouvelles aventures de Popeye
17h00 L'incroyable Hulk
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Phare Ouest
19h30 Monsieur le Ministre
20h00 Télé-sélection: "Le Professionnel"
22h00 Sports Alberta
22h05 Le téléjournal
22h30 Le point
23h00 Rencontres
23h30 Les chocs de la vie
24h00 Cinéma: "Les petits Câlins"

MERCREDI 12 octobre

09h30 En mouvement
09h45 Les 100 tours de contour
10h00 Passe Partout
10h30 A tire d'aile
10h45 Tape tambour
11h00 Zig zag
11h30 Un animal, des animaux
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h30 Le temps de vivre
16h00 Bobino
16h30 Au jeu
17h00 Grizzly Adams
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Du tac au tac
19h30 L'étau bus
20h00 Coup d'oeil
20h30 Horizon Alberta
21h00 Brigitte Bardot, telle quelle
22h00 Sports Alberta
22h05 Le téléjournal
22h30 Le point
23h00 Reflets d'un pays
24h00 Cinéma "Cri de femmes"

JEUDI 13 octobre

09h30 En mouvement
09h45 Les 100 tours de Contour
10h00 Passe Partout
10h30 A tire d'aile
10h45 Tape tambour
11h00 Le droit au féminin
11h30 Dante Bertolino, l'exploration et vous
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h00 Cinéma: "Poussière d'étoiles"
16h00 BOBINO
16h30 Traboulidon
17h00 Robinson Suisse
17h30 La vie secrète des animaux
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Génies en herbe
19h30 La vie promise
20h00 Grands Films: "Le Héros"
22h00 Sports Alberta
22h05 Le téléjournal
22h30 Le point
23h00 A première vue
23h30 Cinéma: "Cinq pour cent de risque"

VENDREDI 14 octobre

09h30 En mouvement
09h45 Les 100 tours de Contour
10h00 Passe Partout
10h30 A Tire d'aile
10h45 Tape tambour
11h00 Reflets
11h30 Mordicus
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h00 La chasse aux trésors en hélicoptère
15h30 Les héritiers
16h00 Bobino
16h30 Légendes indiennes
17h00 La route de l'amitié
17h30 La clé des bois
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Par les chemins d'Ambroise
19h30 Pile ou face
20h00 Déjà 20 ans
21h00 Hors série
22h00 Sports Alberta
22h05 Le téléjournal
22h30 Le point
23h00 Vivre en forme
23h05 Cinéma "On ne vit que deux fois"
01h05 Ciné-nuit: "Le Cygne"

Hier en Alberta à la radio de Radio-Canada

A une époque où on ne parle que de vedettes... de gens qui attirent l'attention par leurs inventions, leurs initiatives, leurs talents... on oublie que ceux et celles qui sont venus avant eux, avaient besoin de beaucoup de talent, de courage, d'invention.. pour se faire des racines et assurer que leurs descendants auraient une vie un peu plus facile. C'étaient les PIONNIERS de l'Alberta... qui racontent leurs souvenirs, leurs joies, leurs déboires, leurs rêves.. et qui pensent à l'avenir!

"Hier en Alberta"... une série de témoignages recueillis par Danièle Petit auprès de nos ancêtres albertains, sur les ondes de CHFA, Radio-Canada, les mercredis à 16 h. dans le cadre de RADIO TAM TAM

5 octobre - Anatole Mercier, Bonnyville
12 octobre - M. et Mme Joseph Demers, Legal
19 octobre - Mme Marie Brunin, Donnelly
26 octobre - Henri Bourgoin, Bonnyville



M. Anatole Mercier, Bonnyville



M. et Mme Joseph Demers, Legal.



Mme Marie Brunin, Donnelly



M. et Mme Henri Bourgoin, Bonnyville.

Les élections municipales

Les résultats et les commentaires sur les élections municipales en Alberta seron diffusés le 17 octobre à 21 h 56. à l'antenne de CBXFT

Des reportages en direct vous parviendront d'Edmonton et de Calgary. Nous aurons en studio les journalistes qui ont couvert la campagne municipale à travers la province et ils nous feront leurs commentaires.
Pour en savoir plus long sur les élections municipales, regardez CBXFT le 17 octobre à 21 h 56.

Lutte serrée le 17 octobre

Une autre candidate: Diana McIntyre

Par Marie Bert

Mme Diana McIntyre se présentera pour la première fois le 17 octobre comme candidate à la Commission scolaire catholique d'Edmonton. Election que l'on sait maintenant disputée par 14 candidats désireux de rentrer dans cette commission.

Actuellement directrice de la section no. 24 de l'Edmonton and Rural Auxiliary Hospital and Nursing Home, Mme McIntyre a accumulé 16 ans d'expérience en administration dans des postes cadres, pendant lesquels elle a travaillé en contact avec le gouvernement provincial.

Et elle a développé au cours des années un intérêt toujours grandissant en éducation. Ce qui l'a poussée à devenir membre du comité consultatif de Caritas, une nouvelle école secondaire catholique d'Edmonton. Maigré ses nombreuses activités, elle s'est aussi souvent impliquée dans les activités de la paroisse St. Michael Resurrection.

Mme McIntyre nous a accordé une entrevue en anglais dont nous présentons une version française.

Le Franco: Présentez-vous une idée centrale dans votre programme électoral?

DM: Oui, l'importance de la communication dans tous le système scolaire, qui dépend d'un bon travail d'équipe entre la commission, l'école, les parents, la paroisse. Pour mieux communiquer, il faut établir des plans basés sur la confiance et le respect mutuel.

Le Franco: Vous mettez aussi l'accent sur la nécessité d'apprendre aux enfants à apporter leur contribution à la société, n'est-ce pas?

DM: Oui. Dans nos écoles, on doit enseigner non seulement les sujets habituels mais encore un système de valeurs. Ainsi les jeunes sauront offrir une contribution efficace à la société. Evidemment il leur faudra d'abord, avec l'aide de leurs enseignants, développer le maximum de leur potentiel.

Le France: Avez-vous des commentaires sur l'éducation religieuse telle qu'elle est enseignée en ce moment?

DM: Nous avons un bon programme religieux mais nous devons le revoir et l'améliorer continuellement. Afin d'être assuré qu'il correspond aux besoins de nos enfants dans le monde actuel. Il est aussi nécessaire de présenter de bons exemples à la maison et à l'école. Puisque les enfants perçoivent les parents et les enseignants comme des modèles.

Le Franco: Vous avez certainement entendu parler de l'école française. Qu'en pensez-vous?

DM: La constitution a établi que les parents ont le droit d'éduquer leurs enfants en anglais ou en français. La commission scolaire est donc obligée de considérer les besoins des groupes minoritaires, tout comme d'ailleurs ceux des handicapés. Cependant chaque programme doit maintenir le même niveau et on ne peut se permettre d'abaisser ou de sacrifier notre standard scolaire en créant des écoles pour la minorité.

Le Franco: Evidemment vous songez là à un aspect financier, plus exactement au coût d'établir de nouvelles écoles ce qui pourrait entraîner ailleurs des coupures budgétaires. Que pensez-vous des écoles d'immersion française?

DM: Je les approuve. Elles enrichissent le système scolaire et offrent plus de choix aux parents. Il pourrait exister à la fois des écoles françaises et des écoles d'immersion. Car il est bon d'offrir des choix et de remplir des besoins.

Le Franco: La commission scolaire catholique a moins de revenus que la commission publique. Que faire pour modifier cette situation?

DM: La commission catholique doit réagir commencer des démarches et des pressions pour changer la loi afin que l'égalité s'installe. Il faudrait diviser les fonds selon le nombre d'enfants.

Le Franco: Le gouvernement contrôle les certificats des enseignants. Approuvez-vous cela?

DM: Je soutiens l'idée que les enseignants devraient être responsables de leur propre profession. Mais, à côté de l'Association des professeurs de l'Alberta, il serait nécessaire de créer une autre association qui accorderait les certificats.

Le Franco: Mme McIntyre et son mari Ken demeurent au 10656 Rowland Road, Edmonton et ils peuvent être rejoint au numéro: 469-4140.

A Falher

Monsieur le maire

Par Simone Laberge

Nous sommes en présence du maire de la Ville de Falher, ré-élu par acclamation pour un 2ème terme le 19 septembre dernier

Avant de s'installer à Falher en 1976 avec sa famille Monsieur Don McQuat a vécu plusieurs années à Sherbrooke au Québec. (C'est sans doute là qu'il a appris à bien maîtriser le français) Depuis son arrivée il est agent à la Société de Crédit Agricole pour la région. Il est représentant sur le Comité de Développement Regional Economique de Smoky River, il siège sur la Commission de l'Aéroport Municipale et fait partie du Comité de rénovation de l'Aréna.

Des projets et des défis il y en aura sûrement au cours de son prochain mandat. Monsieur le maire a accepté aimablement de nous en parler

Les responsabilités du maire et des échevins sont d'abord de voir à administrer les biens et propriétés de la ville: ensuite assurer les meilleurs services possibles aux contribuables, tels que l'entretien et l'éclairage des rues, établir des règlements de discipline pour la protection des gens et des propriétés, voir au système d'eau et d'égoût, "nous projettons cette annee d'agrandir le réservoir pour mieux approvisionner la ville en eau potable" Prévoir les futurs développements à l'avance, "nous avons déjà des terrains disponibles pour quelques années dans le domaine du développement commercial et de l'habitation.

'Un projet majeur que nous avons à coeur c'est la rénovation de la façade de l'Aréna. nous espérons pouvoir le réaliser au cours de l'année. Nous devons aussi travailler en collaboration avec l'école Routhier sur quelques projets tels, la piscine, le terrain de balle que nous devons déménager cette année. etc

"Les conseillers ici sont des administrateurs plutôt que des politiciens. Il est rare que plusieurs candidats se disputent le siège du maire. C'est sans doute dû à la paye qui est celle du dévouement.

"Ce que j'aime dans l'accomplissement de cette fonction, c'est d'être au courant de ce qui se passe et de voir à ce que des choses se passent... c'est-à-dire, participer aux décisions, voir au progrès constant. Je n'aime pas à être instruit par les potins de la rue.

"Au conseil, je peux dire que nous essayons de préserver l'atmosphère française de la ville, et même de le promouvoir" espérant que les autres... suivront l'exemple.

"L'affichage des rues est bilingue et nous avons maintenant notre Caserne des Pompiers"

Et il ne faudrait surtout pas oublier, Monsieur le maire, que votre emblème situé à l'entrée de la ville est aussi française, elle symbolise bien le caractère et l'ambition de votre population,. ESPERANCE, TENACITE et PROSPERITE



L'ACFA provinciale a le plaisir plaisir de vous inviter à une conférence sur

L'Ecole française

par **M. Lionel Desjarlais, Ph.d.**

à la **Faculté St-Jean le jeudi 13 octobre 1983** *à* **20h**

La conférence sera suivie d'une période de question

Les Jeux... c'est déjà fini! Gardez-en le souvenir!





Avez-vous commandé votre dollar en argent Universiade?
L'Universiade '83 est maintenant terminé, mais l'esprit des Jeux demeurera toujours présent. Le dollar en argent Universiade reste le témoignage de ce grand événement. C'est un souvenir précieux!

Offrez-le en cadeau!
Le dollar commémoratif confirme une fois de plus la haute maîtrise de l'art de la gravure par les artisans de la Monnaie royale canadienne. Le dessin, qui a été magnifiquement réalisé par Carola Tietz, une artiste canadienne, comporte trois niveaux de relief. Il montre un athlète et le logo de l'Universiade '83 dont le jeu de lignes symbolise les flamboyantes couleurs du ruban.

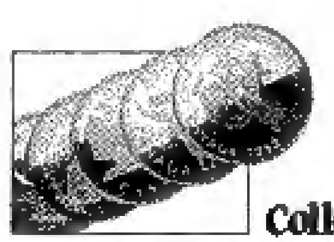
Le dollar est offert en deux finis:

Fini épreuve numismatique: le ruban et le champ sont brillants; l'athlète, l'oiseau, la feuille d'érable et l'inscription sont mats. La pièce est insérée dans une capsule et présentée dans un superbe écrin noir.

Fini brillant hors-circulation: avec champ et reliefs brillants. La pièce est protégée par une capsule transparente.

Offrez un ensemble épreuve numismatique en cadeau!
Cet ensemble de 7 pièces comprend le dollar en argent Universiade et les pièces d'un cent au dollar en nickel. Les pièces ont un fini épreuve numismatique, soit un champ brillant et le relief mat. Elles sont insérées dans une capsule et présentées dans un écrin de cuir noir.

Canadä



Collectionnez-les!
Commencez à collectionner les dollars en argent du Canada. Le dollar Universiade est la 41e pièce d'une collection prestigieuse.

Vous pouvez obtenir de la Monnaie royale canadienne uniquement les pièces 1983.

Monnaie royale canadienne — Royal Canadian Mint

POSTEZ À: Monnaie royale canadienne
C.P. 454, Succursale A, Ottawa (Ontario), Canada K1N 8V5

Correspondance: Français ☐ Anglais ☐

Description	Quantité	Prix à l'unité en $ can.	Total
Ensemble épreuve numismatique		38,25$	
Ensemble spécimen		12,15$	
Ensemble hors-circulation		6,35$	
Dollar en argent, épreuve numismatique		16,15$	
Dollar en argent brillant hors-circulation		10,00$	
SOUS-TOTAL			$
Taxe provinciale (dans les provinces où elle est applicable)*			
TOTAL			$

*C.-B. 6%; Sask. 5%; Man. 6%; Ontario 7%; N.-É. 10%; N.-B. 8%; T.-N. 12%
N° d'exemption de taxe de vente

Avis important: La Monnaie royale canadienne (Monnaie) se réserve le droit de refuser ou de limiter les commandes et de changer ses prix sans préavis. La Monnaie ne prend pas à sa charge les droits qui pourraient être perçus sur les commandes à leur entrée dans un pays étranger.

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez la case appropriée)

☐ Vous trouverez ci-inclus un mandat ou un chèque visé payable à l'ordre de la Monnaie royale canadienne.

Veuillez porter à mon compte de:
☐ MasterCard ☐ Visa ☐ American Express

Mon numéro de carte de crédit ______ Date d'expiration M ___ A ___

Signature ______
Le bon de commande doit être signé par le titulaire de la carte pour être valide.

Nom ______

Adresse ______

Ville ______

Province ______ Code postal ______

Tél.: Bureau ______ Résidence ______

Les commandes devront être reçues avant le 30 novembre 1983, le sceau de poste en faisant foi. Valide au Canada et aux États-Unis seulement.

D428

mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1					■		■					
2				■				■				
3			■						■		■	
4		■								■		■
5				■				■				
6					■		■					
7						■						
8	■						■			■		
9						■					■	
10	■											■
11		■		■					■			
12					■			■				

HORIZONTALEMENT

1 – Dont la superficie est unie. – Ville de l'Asie Mineure
2 – Très fort d'odeur. – Mille. – Archipel de la Malaisie Hollandaise.
3 – Usages. – Qui se dépose sur le sol matin et soir.
4 – Logements.
5 – Colère. – Monnaie japonaise. – En même temps que
6 – Organe blanchâtre. – La meilleure partie.
7 – Liquide coloré. – Fruit.
8 – Suspension d'hostilité. – Ici. – Adverbe de lieu.
9 – Tragédie de Voltaire. – Ouberture très petite de la peau.
10 – Enlevèrent les dents.
11 – Amaigri. – Petite riv. de France.
12 – Fleur. – Duplication. – Tégument des grains.

VERTICALEMENT

1 – Prén. fém. – Prép.
2 – Fleur blanche. – Obligé de se contraindre.
3 – Symb. chim. – Jour de la semaine (pl.).
4 – Soleil chez les Égyptiens. – Genre d'oléacée.
5 – Douze dans un an. – Air libre.
6 – Qui contient les prières de la messe. – Art de lancer.
7 – Pape de 440 à 461. – Titre de certains religieux.
8 – Adverbe de lieu. – Jusqu'à présent.
9 – Coup de baguettes. – Que l'on reçoit pour un travail.
10 – Sale, vilain, hideux. – Liqueur que l'on tire du raisin. – Sorte de greffe.
11 – Fille d'Inachos. – Corps simple doué d'un éclat particulier. – Poss.
12 – Reçut. – Dictateur romain. – Lettres jumelles.

mots cachés

11 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	T	F	L	T	D	C	A	N	C	R	E	F	A	A	T
2	P	R	I	N	G	A	O	E	N	L	O	T	I	R	R
3	L	I	A	O	O	L	E	R	E	G	O	I	S	T	E
4	A	R	R	N	U	I	O	D	A	U	A	U	N	S	S
5	G	E	D	N	S	N	I	I	T	I	D	E	V	I	S
6	E	I	D	E	S	F	N	S	I	G	A	I	I	E	U
7	E	A	C	S	O	N	O	G	O	N	V	E	L	V	S
8	F	A	M	L	E	R	R	R	N	E	I	U	L	I	T
9	R	N	I	F	E	E	S	A	M	G	D	I	E	T	L
10	E	E	F	V	N	R	O	C	R	A	Y	O	N	E	R
11	S	S	E	I	A	E	U	E	M	I	T	A	R	I	T
12	E	S	A	G	O	C	F	A	I	R	E	I	E	R	E
13	N	R	E	N	O	U	E	R	A	E	R	R	C	E	N
14	T	R	M	E	S	R	R	M	G	R	A	L	E	R	E
15	S	O	U	S	R	E	E	S	T	I	N	E	R	E	S

Atouts
arts
âmes

Caire
cure
cancre
câlin
crayon
crépus
création
cous
creva

Diète
devis
david
disgrâce
dard
dama

Egoiste

éluda
évite
estimer

Frire
fées
fidèle
folies

Grand
guigne
groin
gicler

Ides
irène
Liard
louves
lotir

Morale

Nonne
nouer
niera

Parler
présents
plages
paire
père

Races
rincage
rêve
rager
reçu

Sustenter
sacs
sous
soupe
soho

Transformations
trainer
trame
très
tarit

Ville
vignes
vive

Réponse du no.: TRANSFORMER,

solutions

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	A	L	■	B	■	O	P	T	E	R
2	R	E	A	■	C	E	T	■	O	U	R	A
3	A	M	■	P	A	R	I	S	■	E	R	G
4	L	E	O	■	P	E	T	I	T	■	E	R
5	E	D	I	T	■	T	I	R	E	R	■	E
6	M	E	L	E	R	■	S	O	L	I	D	E
7	E	S	■	S	I	C	■	P	■	V	E	R
8	N	■	H	■	R	O	S	■	V	I	N	■
9	T	I	A	R	E	■	A	P	R	E	T	E
10	■	U	R	I	■	S	I	■	A	R	E	C
11	E	L	E	V	E	E	■	F	I	E	L	■
12	R	E	M	E	T	T	R	A	S	■	E	N

ANNONCES CLASSEES

A vendre maison (10 ans), 8849 - 93e rue, (2 minutes de la Faculté St-Jean), 4 chambres, 2 salles de bain, garage double, sous-sol fini. 85,000$. Contactez 466-3722.

Altérations de tout genre. Cuir et suède. Appelez Rachel 489-7897.

Chambre et pension à louer pour jeune fille seulement. Contactez Georges ou Denise 461-2557.

Désirerais garder enfants de tout âge à mon domicile. Du lundi au vendredi. Pourrais aussi s'arranger pour les fins de semaine. Contactez Marie-Paule 465-3289

A vendre set de cuisine, divant-lit, bureau, lit. Contactez 436-3699.

Dame demandée pour garder bébé 9 mois - 3 matins par semaine, chez moi - ouest de la ville. 452-5490.

Urgent. Si tu est responsable, débrouillarde, aimant les enfants, et que tu es capable de prendre la maison en charge du lundi au vendredi de 10 hrs à 18 hrs en prenant soin de mes 2 filles (3 mois, 3 ans). Salaire à discuter. Si ça t'intéresse (vraiment) appelle 475-7449. Près du Northgate.

Couturière professionnelle offre ses services pour confection et réparation de tous genres. Ex: rideaux, coussin, costumes d'hommes et femmes, lingerie d'enfants, etc. Communiquez avec Edith au numéro de téléphone 429-1813.

Garderais enfants du lundi au vendredi de 0 à 6 ans. Demandez Diane 461-4277.

Gardienne bilingue requise dans mon domicile (Petrolia) pour fille 5 ans (jardin demi-jours) et garçons (16 mois). Plein temps lundi à vendredi. 125$ par semaine. Débutant le 6 septembre. Contactez Carole 437-4472.

Recherche personne responsable pour s'occuper d'une fille de 12 ans et entretenir la maison, qui accepterait de demeurer chez nous pour une durée minimum de 4 mois. Salaire à discuter. Denis 437-1097.

Recherche maison de campagne dans un rayon de 15 milles autour de la ville, avec garage. Prix à discuter pour location. Contactez 469-4401 jour et 459-0031 le soir.

paroisses francophones
MESSES DU DIMANCHE

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

Ste-Anne — 10422 - 99A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

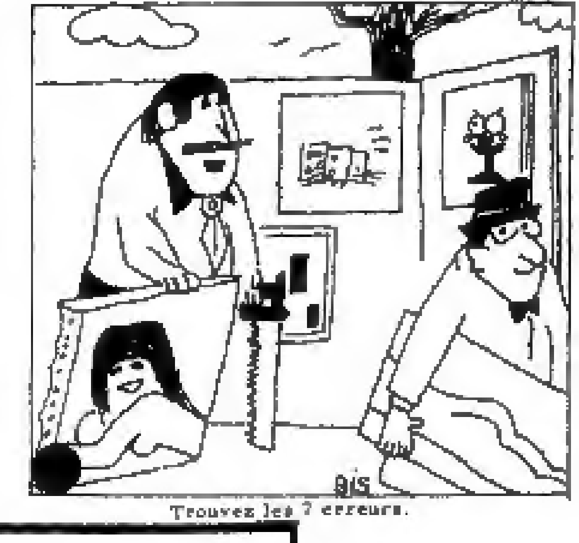
St-Joachim — 9928 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

St-Thomas D'Aquin — 8760 - 94e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h 30 ET 11 h

Ste-Famille à Calgary — 5e rue S.O.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30, midi et 19 h 30

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs.

VOTRE HOROSCOPE

Capricorne — du 22 déc. au 20 janv.

Des surprises agréables mais aussi des petites déceptions qui dérangeront votre programme; de toute façon, rien de grave, soyez-en assuré. Il y aura des contretemps mais dans l'ensemble tout se réalisera selon vos désirs.

Verseau — du 21 janv. au 19 fév.

N'adoptez pas le rôle que vous croyez attendu par ceux qui vous entourent. On espère de vous, au contraire, que vous restiez tel que vous êtes. Fréquentez le plus possible vos amis au lieu de vous isoler.

Poisson — du 20 fév. au 20 mars

Sur le plan sentimental, un malentendu risque de se prolonger et vous donnera une impression de malaise. Ne laissez pas cette situation s'aggraver: extériorisez-vous. Au travail, vous devrez vous efforcer de trouver des appuis.

Bélier — du 21 mars au 20 avril

Vous manquerez de patience et vous vivrez trop sur vos nerfs pour que n'éclatent pas quelques scènes qui vous dresseront contre la personne aimée. Faites un effort et faites-vous pardonner par des mots tendres.

Taureau — du 21 avril au 20 mai

Vous devriez vivre un amour dans une parfaite harmonie avec un être aimant dont la franchise et la sincérité ne font pas de doutes. Ouvrez-vous les yeux, cessez de rêver, faites face à la vie.

Gemeaux — du 21 mai au 21 juin

Une remarquable occasion de vous mettre en évidence se présentera; ne la gâchez pas. Vos finances prendront une meilleure tournure. Si vous hésitez face à une importante décision, vous aurez raison.

Cancer — du 22 juin au 22 juillet

Un événement ancien ou une idée que vous aviez eue jadis reviendra à la surface et se concrétisera. Vous aurez à faire face à quelques dépenses inattendues. Au travail, chaque chose en son temps.

Lion — du 23 juillet au 23 août

Vous aurez tendance à commettre des excès d'autorité, à mettre tout votre entourage sur les dents. Il paraîtra évident que vous ne serez pas dans une forme parfaite; n'auriez-vous pas commis ces derniers temps quelques excès.

Vierge — du 24 août au 22 sept.

Pensez que demain se construit sur aujourd'hui. On vous jugera sur votre comportement. Mieux vaut être clair avant de ne pas subir les complications d'une tempête tardive mais violente.

Balance — du 23 sept. au 23 oct.

Vous aurez envie de faire confiance à tous et à chacun. Vous vous sentirez en accord avec ceux qui vous entourent et vous serez heureux de cette communion d'idées qui vous permettra de mieux vous comprendre réciproquement.

Scorpion — du 24 oct. au 22 nov.

Si votre coeur est libre, ne regrettez pas les romans d'amour. Il faut que la place soit nette pour une belle histoire d'amour. Vos chagrins se dissiperont facilement. Apprenez que vous êtes victime de votre imagination.

Sagittaire — du 23 nov. au 21 déc.

Vous vous lancerez avec enthousiasme dans l'exécution de votre travail en déployant une superbe assurance et des talents indiscutables. Vous ressentirez une impression de grande liberté.

S.O.P.



Yolande Gagnon,

candidate à Calgary

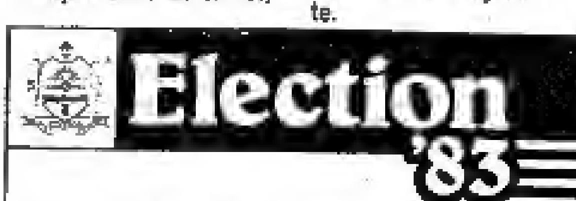
Mme Yolande Gagnon se représente cette année au poste de commissaire aux écoles catholiques de Calgary. Elle a premièrement été élue dans une élection partielle en 1978 et elle fut ré-élue en 1980. Elle aimerait continuer à contribuer au système catholique d'éducation en tant que commissaire pour un autre terme.

Mme Gagnon est l'épouse de Denis et la mère de cinq enfants dont un est encore à l'école. La famille Gagnon est membre de la paroisse St. Luke depuis 17 ans.

Yolande Gagnon est très active. Elle est présidente du Comité d'éducation de la Commission scolaire catholique de Calgary et membre de six autres comités dont: les comités d'évaluation, de la planification, du centenaire; le comité consultatif pour l'enseignement de la religion au niveau secondaire et le comité du budget et des finances. Elle représente la commission scolaire au Centre français de Calgary.

Au niveau provincial, Yolande est vice-présidente de l'Association des commissaires des écoles catholiques de l'Alberta. Elle représente sa commission à l'Association des commissaires d'école pour l'éducation bilingue et en est le président actuel. Tout récemment elle fut nommée membre du comité consultatif sur la tolérance et la compréhension mis sur pied par le ministre de l'éducation.

D'après Mme Gagnon, les écoles catholiques doivent être des endroits où les enfants font quotidiennement l'expérience de la foi, de l'espérance et de l'amour. Ce sont les commissaires qui doivent fournir les outils qui aideront les responsables de l'enseignement à accomplir cette tâche importante.



Eligibilité des électeurs

Les sections suivantes du "Local Authorities Election Act" sont publiées pour l'information des électeurs de la ville d'Edmonton.

47. [1] Une personne est éligible de voter dans une élection tenue conformément à cet Acte s'il

a) est âgé d'au moins 18 ans
b) est citoyen canadien
c) a demeuré en Alberta pour les 6 mois consécutifs immédiatement précédant le jour de l'élection et est résident de la région le jour des élections.

L.C. Scott,
scrutateur.

